

Première séance, mardi 5 février 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Discours inaugural. – Communications. – Projet de décret N° 43 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour 2012; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1001.12 Louis Duc (inadmissible traque aux sangliers et absence totale d'éthique sur la chasse) et M1005.12 Michel Losey/Pierre-André Grandgirard (maintien et renforcement de la régulation du sanglier dans la loi cantonale sur la chasse); prise en considération. – Postulat P2012.12 André Schneuwly/Markus Zosso (formation des enseignantes et des enseignants dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO); discussion. – Rapport N° 37 sur le P2081.10 Jean-Daniel Wicht/Jacques Morand (lutte contre le travail au noir); discussion. – Rapport N° 38 sur le P2040.08 Jean-Daniel Wicht/Christian Ducotterd (stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle); discussion. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Claude Brodard, Daniel Brunner, Elian Collaud, Antoinette de Weck, Marc-Antoine Gamba, Nadia Savary, Christian Schopfer et Markus Zosso.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

—

Discours inaugural

Le Président. Madame la Première Vice-présidente, Monsieur le Deuxième Vice-président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les Représentants des médias, Mesdames, Messieurs,

Ainsi donc la fin du monde n'a pas eu lieu et nous sommes toujours là.

So hat nun das Ende der Welt nicht stattgefunden und wir sind immer noch da.

Que s'est-il passé depuis notre dernière session de décembre? Nous avons échappé à l'apocalypse des Mayas, nous avons assisté à une effroyable tuerie dans une école d'un pays soi-disant civilisé, pour constater au début janvier que la folie ne connaît pas de frontières et qu'elle peut même frapper beaucoup plus près de chez nous, en l'occurrence dans le canton du Valais. Nous avons assisté au déclenchement d'une nouvelle guerre en Afrique et avons dû constater que ces événe-

ments ne seront bientôt plus imprimés sur sol fribourgeois pour être relatés aux lecteurs de ce canton.

Ces faits doivent nous rappeler que nous ne sommes pas une île mais que nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes sociétaux que d'autres pays pour lesquels nous pensions que notre fédéralisme et notre sécurité étaient un modèle. Cela appelle de notre part une prise de conscience quant à la dépendance de la Suisse et de notre canton de Fribourg vis-à-vis de l'extérieur et à notre manière d'agir dans l'avenir.

Ich habe den Eindruck, dass uns zunehmend bewusst wird, in welchem Masse jenseits unserer Grenze andere Länder ihre Interessen verteidigen, weil sie mit wirtschaftlichen Problemen konfrontiert sind, welche vorderhand nicht die unsern sind.

J'ai aussi l'impression que, à part l'Europe, nous découvrons qu'il existe une planète entière où se discutent bon nombre d'équilibres économiques et sociaux. On est presque étonné de la violence des attaques qui nous sont portées, car nous pensions que notre modèle était inattaquable.

Trêve de lamentations, cela devrait provoquer, notamment au niveau politique plus que partout ailleurs, de sérieuses remises en question. Il nous faut faire un état des lieux de nos forces, de nos faiblesses et des adaptations que nous devons porter à ce modèle. Et ces adaptations, même si l'on pense que tout se décide au niveau national, nous pouvons déjà en faire au niveau de notre canton de Fribourg.

Je pense à des modifications de structures, de nos infrastructures, à l'adaptation de nos équipements pour coller à l'évolution financière et économique générale, bref, pour rester – et le mot ne doit pas être tabou – compétitif.

Je suis convaincu que nous pouvons réellement être des acteurs de ce changement et qu'il y a d'autres choix que d'être simplement fatalistes en pensant que tout se décide sans nous.

Dans cette salle, dans notre pré carré, nous avons à prendre les décisions nécessaires pour faire évoluer ce canton et faire en sorte qu'il conserve les avantages qu'il a durement acquis par rapport à ses voisins. Cela passera très probablement par des solutions pénibles et difficiles. Mais nous ne sommes pas là pour prendre les décisions qui plaisent, mais pour prendre les décisions qu'il faut. Sinon, celles et ceux qui nous remplaceront sur ces bancs d'ici 5, 10 ou 15 ans auront beau jeu de critiquer le manque de vision d'un Grand Conseil qui n'a pas souhaité prendre des options courageuses à temps.

Après quelques années dans ce Parlement, j'ai vraiment le sentiment que 2013 peut constituer un tournant dans la vie du canton de ces vingt dernières années. Les sujets chauds ne manqueront pas et les débats risquent d'être ardu斯 car, tous autant que nous sommes, il existe la pression des intérêts régionaux, communautaires ou sectoriels qui risquent d'handicaper notre marge de manœuvre ou notre liberté intellectuelle de décision.

Mesdames et Messieurs, au début de cette année 2013 j'ai envie de nous dire, faisons de la politique ou plutôt refaisons de la politique, mais pas n'importe laquelle. La politique qui consiste à guetter le faux-pas de son adversaire pour mieux l'abattre n'amène rien. Je vous rappelle que la population de notre canton est égale à celle d'une grande ville suisse, est-ce vraiment la taille pour nous perdre dans des jeux politiciens? Comme beaucoup de choses, poser la question c'est y répondre.

Il me semble important de le rappeler aujourd'hui, car nous avons en tête quelques sujets bien précis qui arriveront ces prochaines semaines sur notre table, et pour lesquels la tentation de prendre des décisions uniquement sur le court terme sera très grande. Cette tentation doit être dépassée. Il faut que nous prenions les options courageuses pour répondre aux vraies questions qui engageront les prochaines décennies.

A titre d'exemple, car je crois qu'un peu d'autocritique ne fait pas de mal, je citerais la gestion d'un dossier que nous, députés, avons contribué à rendre explosif par nos dernières interventions. Je veux parler ici de la politique hospitalière qui, ces dernières semaines, a subi plusieurs coups de théâtre. Je me permets de faire quelques constatations à ce sujet.

Premièrement: je crois que ce Grand Conseil et les députés qui le composent, et Dieu sait si j'en fais partie, n'ont peut-être, peut-être pas fait preuve de la maturité nécessaire dans l'approche de cette problématique. Ces dernières semaines, nous avons vu défiler bon nombre de communiqués de presse, d'interpellations dont le but était surtout d'être présent par rapport au précédent qui, lui, avait déjà allumé la mèche.

Deuxième constatation: quasiment tous les partis ont décrété que les organes en place n'avaient pas de vision à long terme. Mesdames et Messieurs, regardons-nous droit dans les yeux et ayons le courage de dire que nous savons pertinemment que cette vision existe. Le seul problème, c'est qu'elle ne plaît peut-être pas et que nous n'avons peut-être pas le courage de l'affronter. N'accepter que les visions qui plaisent a pour conséquence de ne pas s'attaquer aux vrais problèmes et d'en

repousser les échéances avec les conséquences fâcheuses, parfois douloureuses, que cela peut avoir.

Troisième constatation: notre population est à peu près égale à celle de la seule agglomération lausannoise. Nous devons intégrer cette donnée et prendre du recul lorsqu'il s'agira de comparer notre situation par rapport à ce qui se passe sur les plans romand et suisse dans ce domaine.

Je comprends que ces propos présidentiels peuvent interpeller et si c'est le cas je m'en excuse. Un discours d'ouverture de session est en principe généraliste et peu lié à des dossiers précis. Je crois toutefois que la responsabilité d'une présidente ou d'un président de Grand Conseil est de faire en sorte que le Parlement soit efficace et partant qu'il assume sa responsabilité vis-à-vis du peuple qui l'a élu.

J'appelle donc ce Parlement à une vraie sérénité lorsque viendra le moment du vrai débat sur la base des conclusions des différents rapports et contre-rapports sur ce dossier. Nous devrons garder à l'esprit que les enjeux financiers sont colossaux. En plus d'être, en valeur absolue, beaucoup plus importants que des dépassements de crédit uniques et ponctuels qui font l'objet d'une commission d'enquête, ils sont répétitifs.

Ich beschwöre deshalb den Grossen Rat, sich an diese Tatsachen zu erinnern, wenn wir dieses Dossier erneut angehen. Wie ich Ihnen bereits sagte, wir sind nicht da, um gefällige Entscheidungen zu fällen, sondern um Entscheidungen zu treffen, die notwendig sind.

Es scheint mir wichtig, dass die Diskussionen innerhalb der politischen Fraktionen zu gut überlegten und abgeklärten Stellungnahmen führen, damit im Plenum, anstelle unnützer und realitätsfremder Floskeln, ein problemgerechter Meinungsaustausch stattfinden kann. Nur so lassen sich sinnvolle Lösungen finden.

Je conjure donc ce Grand Conseil de garder ces réalités en tête lorsque nous empoignerons la suite de ce dossier. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas là pour prendre les décisions qui plaisent, mais pour prendre les décisions qu'il faut.

Il faudra que la discussion dans chacun des groupes politiques se fasse de manière réfléchie, sereine et dépassionnée afin que les échanges dans le plenum s'attaquent aux causes réelles du problème et qu'on ne se perde pas dans des joutes oratoires dont le seul effet sera l'absence de décision crédible.

Ceci étant, ce réflexe de sérénité sera aussi nécessaire lorsque nous discuterons du budget 2014, et éventuellement de son train de mesures d'économie, ainsi que des premières conclusions de la commission d'enquête sur les dépassements de coûts dans le cadre de la construction du pont de la Poya.

Je me rends bien compte, Mesdames et Messieurs, que les vœux que je formule ont plus leur place dans le cadre d'un exécutif qui, lui, est chargé de résoudre concrètement les problèmes. Par définition, dans un parlement, on parle, on s'affronte, on se prouve quelque chose, respectivement il arrive que l'on veuille prouver quelque chose aux autres.

Mais je crois que l'importance des sujets que nous aurons à traiter nécessite que nous prenions toutes et tous conscience qu'il nous faut d'abord une sérénité dans nos paroles et dans nos actes afin de satisfaire ceux envers qui nous devons être comptables de nos décisions, à savoir les 285 000 habitants de notre canton.

Mesdames et Messieurs, nous avons le privilège d'exercer un mandat tel que le nôtre dans un pays et une région démocratiques où les autorités peuvent encore se parler, s'aborder et chercher ensemble des solutions. Ne gaspillons pas cette chance!

Pour terminer sur une note plus légère, je vais vous faire une confidence puisque nous sommes entre nous. Il y a dans cette salle beaucoup de personnes qui auraient bien voulu exercer un métier dont elles ont toujours rêvé. Ce peut être pilote de ligne, conducteur de locomotive, médecin ou encore artiste, conseiller d'Etat (*rires!*). Pour tout un tas de bonnes raisons la vie en a décidé autrement.

Eh bien, en ce qui me concerne je ne suis peut-être pas loin d'exaucer mon souhait! Pour tout vous dire, j'ai toujours rêvé d'être un chef d'orchestre! Et je dois bien vous avouer que depuis cette place, je m'approche un tout petit peu de mon idéal. J'aperçois à ma gauche quelques premiers violons, à ma droite quelques violoncelles et contrebasses, qui ont le temps de venir aux répétitions... (*rires!*) J'aperçois ensuite quelques solistes dont la capacité d'improvisation est tout aussi difficile à respecter que le temps de parole qui leur est imparti. J'aperçois quelques joueurs de triangle qui ont bien du mal à varier leurs discours, tant il est vrai que le son du triangle reste à peu près toujours le même. J'aperçois aussi quelques grosses caisses, cymbales et autres adeptes de la percussion qui, à chaque fois qu'ils entrent en action, pensent frapper un grand coup.

Nous avons tous ensemble, toutes et tous, une partition certes compliquée à jouer, mais nous avons accepté cette responsabilité en étant d'abord candidats, ensuite élus. Comme vous, j'aime ce canton et j'aime cette région.

Beginnen wir unsere Arbeit in diesem Sinne, so werden wir die Hoffnungen unseres Volkes und den Auftrag, den es uns gegeben hat im Rahmen unserer Möglichkeiten erfüllen.

Sans oublier de souhaiter un excellent anniversaire au Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en ce 5 février, je vous dis: «Mettons-nous donc au travail, soyons redévolables des espoirs que le peuple a placés en nous et dans la mission qu'il nous a confiée».

Que vive ce canton de Fribourg!

Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Je vous remercie de votre attention.

—

Communications

Le Président. 1. Réduction du taux d'activité de M. Hugo Casanova, juge cantonal. – Je vous informe que le Bureau a accédé à la demande de M. Hugo Casanova, juge cantonal, de réduire son taux d'activité de 100 à 50%, à la condition qu'il trouve avec les présidents du Conseil de la magistrature et du Tribunal cantonal une solution permettant d'éviter tout problème de fonctionnement de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

2. Sortie d'hiver. – Je vous confirme que la sortie d'hiver aura bien lieu. En raison de forts vents annoncés pour demain, le téléphérique reliant le sommet sera très probablement fermé. Le repas de midi a ainsi été déplacé au Restaurant de Plan-Francey. Le reste du programme reste inchangé. Les dernières informations vous seront communiquées demain matin dès 09 h 45 au restaurant de la Pierre à Catillon à Moléson.

3. Club des communes et club de l'éducation et formation. – Je vous rappelle que le club des communes et le club éducation et formation tiennent une séance commune le 8 février à 12 heures à l'ECAB.

4. Liens d'intérêts. – Enfin je vous signale que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés: a) les activités professionnelles; b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public; c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale; d) les fonctions politiques exercées; e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

5. Nouvelle législation en matière de droits politiques. – Elle fera l'objet de plusieurs séances d'information dans le canton. Il était prévu que celle qui se déroulerait à Châtel-St-Denis ait lieu le 5 mars. C'est effectivement le cas et non le 5 février comme cela a paru par erreur dans la presse de ce jour.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de décret N° 43 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012¹

Rapporteur: Michel Losey, président de la Commission des finances et de gestion (UDC/CVP, BR).

Commissaire: Georges Godel, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le rapporteur. Monsieur le Chef d'orchestre, pardon Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat, chers collègues.

Outre le nombre conséquent de crédits, 49, et la somme très élevée des crédits complémentaires, soit plus de 20 millions, c'est le principe du respect des règles liées à l'octroi des crédits complémentaires qui pose problème à la Commission des finances et de gestion. En effet, selon la loi sur les finances de l'Etat, il est clairement spécifié à l'article 35 que le crédit complémentaire ou supplémentaire est destiné à compléter un crédit budgétaire. Il est octroyé par le Conseil d'Etat, préalablement à l'engagement, si la dépense était imprévisible et qu'elle soit urgente et indispensable. Il est d'autre part mentionné que le crédit supplémentaire doit être compensé par une réduction équivalente de dépenses. A la lecture de ce décret sur les crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012, force est de constater que certains crédits ont été octroyés sans forcément respecter ces dispositions, et ceci de différentes manières. D'une part, certaines Directions ont profité de la non-utilisation de crédits budgétaires pour financer, dans d'autres positions, des dépenses pas toujours urgentes et indispensables.

Voici plusieurs exemples pour illustrer ces propos:

Tout d'abord, à la Police cantonale, des dépenses ont été engagées pour l'alimentation électrique de secours du centre d'intervention de Domdidier. Un constat est fait, mais l'urgence n'est pas réelle ou aurait pu attendre le budget suivant. Il en est de même pour l'Etablissement de Bellechasse, concernant l'achat d'un appareil de contention du bétail. La procédure ordinaire était la voie légale et non pas le crédit complémentaire.

Egalement, au Service de la santé publique, un mandat est octroyé à un expert extérieur pour 151 000 francs sans que l'urgence ne soit absolument prouvée.

Les exemples ne manquent pas et ceci est regrettable. Il semblerait que l'octroi de certaines unités EPT dans les budgets ordinaires de différents services soit trop large et trop généreux. De l'avis de la Commission des finances et de gestion, cela ne doit plus se reproduire car l'analyse et l'acceptation des futurs budgets risquent d'être plus difficiles. D'autre part, dans certains cas, le crédit complémentaire ou supplémentaire a été compensé par un prélèvement sur une provision. Or, les provisions ne sont pas constituées à cet effet. Elles

doivent être utilisées par la voie budgétaire ordinaire. Je vous rappelle qu'une provision est un élément qui est constitué lors d'un exercice comptable et mis en charge dans le compte correspondant, avec une contre-écriture qui est inscrite dans le passif du bilan. Au moment où le risque se réalise, la provision est dissoute pour absorber le risque estimé et si une différence négative subsiste, seule cette différence est à considérer comme charge supplémentaire. Donc, dans cette philosophie, les compensations qui doivent nous être présentées sont seulement des compensations de dépenses résiduelles hors utilisation des provisions qui, elles, apparaissent raisonnablement dans les comptes annuels.

Enfin, le fait de puiser dans un fonds alloué à une tâche spécifique pour compenser des dépenses particulières, en plus pour un mandat de plus de 50 000 francs confié à un tiers pour un concept de communication dans le cadre du financement d'une campagne de votations par des fonds publics, n'est pas très orthodoxe.

Nous recommandons au Directeur des finances de prendre des mesures adéquates et de contrôler leur application afin qu'à l'avenir le Grand Conseil ne soit pas confronté à ce genre de pratique qui dérape du cadre légal en la matière.

Avec ces réflexions, la Commission des finances et de gestion a approuvé le décret qui vous est soumis à l'unanimité des membres présents.

Le Commissaire. Comme vient de le relever justement le président de la Commission des finances et de gestion, l'évolution enregistrée l'année dernière en matière de crédits supplémentaires mérite une attention particulière, ne serait-ce déjà qu'en raison de l'augmentation tant du nombre que du volume des dépassements de crédits ayant fait l'objet d'un arrêté. Si l'on ne peut conclure abruptement à un total relâchement de la discipline budgétaire, on doit bien admettre une moindre rigueur dans le suivi des situations délicates et dans le respect des règles applicables en la matière. Le Conseil d'Etat n'entend pas laisser se développer une attitude préoccupante pour les finances et il prévoit de resserrer les boucliers. Comme il a déjà eu l'occasion de le faire par le passé, il envisage de s'adresser à tous les responsables des services et des établissements afin de leur rappeler les règles à respecter en matière de gestion financière, ainsi que les dispositions qui s'appliquent sur le plan de la procédure régissant les demandes de crédits supplémentaires.

A cet égard, il convient d'insister sur la nécessité impérative de s'en tenir au strict respect du budget voté et de mieux anticiper les dépassements de crédits par l'instauration d'un système strict de contrôle des engagements. Vous en conviendrez, cette absolue nécessité de poursuivre une politique financière rigoureuse et responsable est encore amplifiée par l'obligation légale et bien sûr morale de fixer des priorités en fonction de la situation que vous connaissez. Mais il ne faut pas oublier, même l'application de la plus stricte discipline ne pourra pas empêcher la survenance de situations particulières dans lesquelles le crédit budgétaire se révélera insuffisant. En effet, tout ne peut pas être prévu et fixé précisément dans le cadre du budget. Permettez-moi quand même une précision

¹ Message pp. 49ss.

au sujet du centre de charge 3808, Service de la mobilité, qui présente un crédit supplémentaire d'un montant d'1,1 million: c'est un arrêté dont on aurait pu se passer – mais nous démontrons par ce biais-là la totale transparence – puisqu'il s'agit de la modification de la répartition d'un montant lié au RER, répartition discutée entre la Confédération, les CFF, respectivement les TPF.

C'est avec ces considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). C'est avec la récurrence que nous leur connaissons que les crédits supplémentaires compensés apparaissent chaque année à la session de février. Ils ne seraient pas là que nous en serions inquiets. Ceux qui nous sont présentés aujourd'hui ne font l'objet d'aucune remarque particulière de la part du groupe de l'Alliance centre gauche, tant il est vrai que lors de l'établissement du budget il est parfois difficile de cerner financièrement de manière précise les montants nécessaires qui n'apparaîtront que 12, 14 voire 16 mois plus tard. Nous accordons donc volontiers une certaine souplesse au Conseil d'Etat dans la mise sur pied du budget.

Par contre, et je m'exprime ici en ma qualité de membre de la Commission des finances et de gestion représentant l'Alliance centre gauche, le temps qui est donné aux membres de cette Commission permanente pour analyser objectivement et remplir pleinement son rôle est absolument insuffisant. J'y siégeais déjà à l'époque du président Jean-Jacques Glasson, ça fait donc quelques temps que j'y suis, et je puis vous affirmer que la situation ne s'est pas améliorée. La musique change, la mélodie reste la même. Certains députés se sont déjà exprimés sur ce sujet. Nous n'avons donc pas les moyens et le temps nécessaires pour accomplir à mon avis notre tâche de manière crédible. Je demande dès lors au Conseil d'Etat non pas de nous faire des promesses, mais d'agir en prenant le temps d'améliorer le fonctionnement qui régit les relations entre lui-même et la Commission des finances et de gestion. Une manière de fonctionner plus équilibrée serait à mon avis souhaitable. Lorsque M. Georges Godel était président de cette même Commission des finances et de gestion, il tenait de semblables propos. Maintenant qu'il se trouve là où il a voulu, gageons qu'il soit plus sensible à cette problématique.

Quant aux propos de mon collègue député, président de la Commission des finances et de gestion, dans l'entrée en matière, je ne peux que les comprendre et les approuver.

Après ces quelques réflexions, le groupe Alliance centre gauche acceptera ce décret No 43.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié attentivement le message relatif aux crédits supplémentaires compensés. Il constate que pour 2012, c'est un montant important de plus de 20 millions qui est concerné. La Direction de la santé et des affaires sociales à elle seule représente 70% des crédits supplémentaires compensés, avec une mention spéciale pour les subventions cantonales pour l'assurance-maladie, dont le crédit supplémentaire avoisine les 4 millions. D'autre part, le financement du contentieux de l'assurance-maladie revêt aussi un crédit sup-

plémentaire de 2,9 millions, représentant 36% de ce qui avait été budgété initialement. En outre, nous relevons comme l'année passée qu'au sein de la Direction de la sécurité et de la justice, c'est plus d'un million de crédits supplémentaires qui sont alloués sur le dos des traitements des agents de la gendarmerie et de la police de sûreté. Cela représente l'équivalent de 8 à 9 agents qui ne sont pas attribués au corps de la police alors qu'ils ont été budgétisés. Compte tenu de la recrudescence de la criminalité et des problèmes de violence, cette compensation sur le dos de la police n'est pour nous plus acceptable. La Police cantonale est en droit de se voir attribuer des agents pour lesquels les budgets ont été alloués.

Enfin, nous émettons aussi des réserves pour les crédits supplémentaires compensés par prélevements sur des provisions. Au-delà du respect des normes comptables, cela démontre au moins que les comptes du canton renferment des provisions dont la nécessité n'était pas gravée dans le marbre.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera le message.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance du message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2012.

Sans vouloir répéter les propos de M. le Rapporteur, nous insisterons et mettrons en évidence que le montant total de ces crédits supplémentaires est particulièrement élevé. Sans pour autant remettre en question le système des crédits supplémentaires compensés, il faudrait cependant que le Conseil d'Etat reste attentif à respecter les règles en la matière, notamment les dispositions de l'article 35 alinéa 1 de la loi sur les finances de l'Etat. Les exemples ont été donnés par M. le Rapporteur.

Un point particulier mérite d'être relevé. Il ne nous paraît absolument pas justifiable que le crédit supplémentaire de 140 000 francs pour prestations de service par des tiers soit compensé par une réduction équivalente du montant alloué au versement au fonds de l'énergie, dans le chapitre de l'énergie justement. Cela nous interpelle au sujet de la stratégie du Conseil d'Etat en ce qui concerne l'utilisation des moyens mis à disposition dans le but d'économiser l'énergie.

Malgré cette remarque, le groupe socialiste entre en matière sur le présent décret.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique rejoint l'analyse faite par le président de la Commission des finances et de gestion. Nous réfutons cependant le ton quelque peu badin avec lequel on nous explique que ces dépenses hors budget ne représentent qu'un faible pourcentage des investissements totaux. Lors de ma carrière militaire, j'avais pour habitude de dire «Qui s'excuse s'accuse». Il en va de la crédibilité des membres du Conseil d'Etat et il faut absolument appliquer, pour ces crédits, la règle de l'imprévisibilité et de l'urgence. Sinon, nous ne sommes, comme aime à le dire notre grand argentier, pas crédibles.

Je terminerai en évoquant l'HFR. Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, membres du conseil d'administration, la facture assurance-maladie pèse excessivement lourd dans le budget des familles. Au niveau cantonal, nous nous devons d'utiliser nos moyens financiers comme dans un ménage individuel, avec la plus grande des précisions. C'est un euphémisme de dire que nous en sommes éloignés. Les annonces des arrivées et des départs des pédiatres à l'hôpital de Meyzieu ne sont que les bubons de cette grande maladie. Nous attendons l'annonce du crédit complémentaire pour l'HFR et pour l'année 2012 avec impatience et angoisse.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement ce projet de décret. Je ne rappellerai pas la teneur de l'article 35 de la loi sur les finances car le président de la Commission des finances et de gestion l'a fait tout à l'heure dans son intervention. Toutefois, à priori, il semble que certains crédits aient été octroyés sans forcément respecter cette disposition. Etais-ce la perspective du programme d'assainissement qui nous sera présenté cette année qui a aiguisé certains appétits et incité les Directions à puiser dans les crédits budgétaires non utilisés pour financer, dans d'autres positions, des dépenses pas toujours urgentes et indispensables? Ainsi, on constate que le montant total des crédits supplémentaires en 2012 est plus élevé de 6 millions par rapport à 2011. De plus, la manière de faire des compensations en puisant sur une somme destinée à un fonds semble limite, mais nous avons pris note que le Conseil d'Etat avait donné son aval à ce prélèvement. On peut également s'étonner que l'on soit en mesure de puiser 3 millions pour compenser des dépenses imprévues et urgentes. Afin que ces pratiques ne deviennent pas la règle, le commissaire nous a fait savoir qu'il va prochainement adresser une lettre à chaque Direction, comme l'avait d'ailleurs déjà fait ses prédécesseurs. Si le canton peut bénéficier de cet outil des crédits supplémentaires compensés, il ne faut pas en abuser, faute de quoi il risque d'être mis en cause.

Dernière remarque: on ne peut que déplorer qu'à l'instar de l'année 2011, plusieurs montants compensatoires aient été puisés par la Direction de la sécurité et de la justice sur la position «Traitements du corps de gendarmerie», constatant ainsi que l'effectif fixé du corps de gendarmerie n'est toujours pas atteint en 2012 en raison de nombreux mouvements au sein du personnel de la gendarmerie, bien que la dotation ait été acceptée par le Grand Conseil.

Face aux libertés prises par certains services, le groupe libéral-radical en appelle à plus de rigueur dans l'interprétation des dépenses imprévisibles, urgentes et indispensables, afin de respecter l'article 35 de la loi sur les finances de l'Etat.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical vous invite à accepter ce décret.

Le rapporteur. Je constate que les représentants de tous les groupes parlementaires sont entrés en matière sur ces crédits supplémentaires compensés et que les soucis de chacun sont les mêmes, soit une meilleure application de l'article 35 de la loi sur les finances. Avec ces remarques, je n'ai rien d'autre à ajouter.

Le Commissaire. Je prends acte de l'ensemble des déclarations qui vont dans le sens de celles du président de la Commission des finances et de gestion et je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure, soit que le Conseil d'Etat n'entend pas laisser se développer une attitude préoccupante pour les finances. Il prévoit, je le répète, de resserrer les boulons en adressant un courrier à tous les services et institutions concernés.

Quant à la remarque de M. le Député Chassot, j'en prends acte. Je crois que chacun doit mettre la main à la pâte pour améliorer la situation. Je crois savoir que les arrêtés sont transmis au fur et mesure. Peut-être qu'il y a une amélioration dans l'appréciation et le travail entre les uns et les autres.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV,

PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 93.*

S'est abstenu:

Schmid (LA, ACG/MLB). *Total: 1.*

—

Résolutions

Le Président. Je suis saisi d'une résolution déposée par M. le Député Pierre Mauron, pour le groupe socialiste, concernant la restitution aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois des primes d'assurance-maladie payées en trop. En fonction de l'avancée du programme, nous essayerons de traiter cette résolution cet après-midi.

Une deuxième résolution vient d'être déposée. Il s'agit d'une résolution traitant du HFR, déposée par M^{me} et M. les Députés Ursula Krattinger-Jutzet et Rudolf Vonlanthen. Nous la traiterons lors de notre séance de jeudi.

Résolution Pierre Mauron Restitution aux Fribourgeoises et Fribourgeoises des primes d'assurance- maladie payées en trop

Dépôt

Entre 1996 et 2011, les Fribourgeoises et Fribourgeois ont payé 23 millions de francs en trop à titre de prime d'assurance-maladie.

La Commission de la santé du Conseil des Etats a annoncé dernièrement qu'elle s'opposait à un remboursement de ce montant, après avoir constaté, malgré l'engagement du Conseil fédéral, qu'elle ne trouvait aucune solution concrète pour rembourser les assuré-e-s.

Cette problématique existe également dans d'autres cantons, où les assurés ont trop payé: Tessin (140 mios), Genève (350 mios), Neuchâtel (22 mios), Thurgovie (82 mios), Vaud (602 mios) et Zürich (465 mios).

Il revient en fait à l'Assemblée fédérale, de concert avec le Conseil fédéral, de rétablir une situation équitable pour tous et de ne pas cacher les erreurs faites par le passé, tout en trouvant des solutions pour l'avenir également.

Une solution concertée doit dès lors être trouvée, afin de rétablir au mieux cette situation inéquitable. Puisque nous sommes au début du processus démocratique, juste après la décision de la Commission de la santé du Conseil des Etats, il importe que le Parlement fédéral entende également la voix du canton de Fribourg, par l'intermédiaire du Grand Conseil fribourgeois et de son Conseil d'Etat, afin qu'il prenne

conscience de cette inégalité de traitement et qu'il la résolve au mieux.

Par l'acceptation de cette résolution, le Grand Conseil fribourgeois exprime à l'Assemblée fédérale son intention d'obtenir la restitution de ces cotisations payées en trop par la population fribourgeoise et demande au Conseil d'Etat d'agir par tous les moyens qu'il jugera adéquats et appropriés pour atteindre cet objectif.

Résolution Ursula Krattinger-Jutzet/ Rudolf Vonlanthen HFR

Dépôt

Mit dieser Resolution verlangen die unterzeichneten Grossräte eine Diskussion in der Februarsession 2013 über die Strategie, Informationspolitik, Kommunikation, Akutversorgung der deutschsprachigen Bevölkerung, Personalpolitik des HFR Verwaltungsrates. Auch soll der Staatsrat dazu aufgefordert werden, endlich zu handeln und im Rahmen der gesetzlichen Möglichkeiten die unverständliche Spitalpolitik des Verwaltungsrates sofort zu stoppen.

Die Sofortmassnahmen, dass das Akutspital Tafers in der Nacht und am Wochenende nicht mehr operieren darf, haben bei den Patientinnen und Patienten Deutschfreiburgs eine grosse Verunsicherung ausgelöst. Bei einem Notfall in der Nacht oder am Wochenende können die Patienten in die Notfallstation Tafers gehen, wissen aber nicht, wo sie dann operiert werden. Vielleicht im Kantonsspital Freiburg oder in Riaz, wo sie aber nicht in ihrer Muttersprache sprechen können oder vielleicht in einem Spital in Bern, was wiederum für den Kanton höhere Kosten zur Folge hat. Für die Grundversorgung der deutschsprachigen Bevölkerung sind diese Sofortmassnahmen des HFR-VR unannehmbar. Erste statistische Zahlen belegen, dass Freiburg bezüglich ausserkantonaler Spitalpflege an vorderster Front ist. Auch bei den Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Spital Tafers hat die Umsetzung dieser Sofortmassnahmen zu einer grossen Verunsicherung geführt. Das Personal weiss nicht, wie es weiter geht, welche Strategie der Verwaltungsrat verfolgt. Die Informations- und Kommunikationspolitik des Verwaltungsrates ist so schlecht, dass die Mitarbeitenden Beschlüsse und Massnahmen aus den Medien erfahren müssen. Sie selber haben aber einen Maulkorb auferlegt bekommen und dürfen sich gegenüber den Medien zur aktuellen Situation nicht äussern. Dies führt dazu, dass gut ausgebildetes, qualifiziertes Personal kündigt und dem Standort Tafers verloren geht.

Für die unterzeichneten Grossräte ist die Spitalpolitik des HFR-VRes unannehmbar und wir verlangen, dass der Staatsrat endlich handelt und mit allen Beteiligten nach Lösungen sucht.

—

**Motion M1001.12 Louis Duc
(inadmissible traque aux sangliers et absence totale d'éthique sur la chasse)¹**

et

**Motion M1005.12 Michel Losey/Pierre-André Grandgirard
(maintien et renforcement de la régulation du sanglier dans la loi cantonale sur la chasse)²**

Prise en considération

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Depuis 70 ans, j'habite une magnifique région, un charmant village, Forel. J'ai constaté ce matin dans «La Liberté» que des individus au bénéfice d'un sésame de chasseur patenté – et je le dis là devant les organes de la chasse du canton de Fribourg – et de la responsabilité de la diana broyarde, que des gens de cet acabit en arrivent à perpétrer de tels actes condamnables. Cela me laisse personnellement sans voix. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à la mi-janvier 2012, une battue hors du commun cernant un modeste périmètre, je le connais ce périmètre, dans le secteur de la Grande Cariçaie, avait pour mission d'éliminer le maximum de sangliers ayant élu domicile dans cette région privilégiée par la faune sauvage. Des menaces insistantes venues notamment du côté vaudois ont incité les autorités de la chasse à procéder à ces intempestives démarches, faisant appel notamment à une cohorte de rabatteurs bernois spécialisés dans ces opérations de destruction sanguinaire, dotés de matériel et surtout de molosses expressément formés à ce genre d'exercice, des chiens totalement interdits sur le territoire fribourgeois. D'ailleurs, cette opération coup de poing ne devait très certainement pas être suivie par la presse, présente au départ; et surtout par d'autres personnes, des candidats au sésame de chasseur, priées de ne pas assister à cette tuerie organisée. Malchance pour cette expédition punitive: passant de bonne heure devant ma ferme et relevant l'immatriculation des plaques bernoises, je me suis douté du pire lorsque j'ai aperçu sur l'arrière des voitures ces chiens d'allure étrange, ressemblant aux braques allemands. Il allait pour ma part se passer quelque chose. Je ne m'étais pas trompé. Une vaste opération d'anéantissement du sanglier avait été soigneusement mise en place. J'ai pu m'en rendre personnellement compte en sautant dans ma vieille Ford et en me manifestant oralement. A vous Monsieur Eyholzer, ma désapprobation! Je vous l'ai dit sur place quand vous m'avez dit: «Vous savez M. Duc, enfin on a trouvé une bonne solution». J'ai répondu: «Non Monsieur Eyholzer, je ne suis pas d'accord avec vous!» et je suis parti.

Nous sommes, Mesdames et Messieurs les Députés, il est certain, les voisins privilégiés de cette réserve de la Grande-

Cariçaie. Mais, on ne peut passer sous silence le ras le bol de nombre d'agriculteurs qui doivent constater que ces locataires de la Grande Cariçaie, le sanglier en l'espèce, sont des travailleurs infatigables qui opèrent la nuit tombée et ce jusqu'aux premières heures de l'aube. En filigrane, je vous dirai la manière aujourd'hui dont on chasse le sanglier. On a rempli les abords de la Grande Cariçaie d'une quarantaine de miradors. Ces miradors se tiennent à une hauteur de 2 à 4 mètres et une courte échelle permet d'y monter. A 16 heures, le chasseur grimpe sur son échelle, ceci en plein mois de novembre; à 17 h 30, le chasseur redescend de son échelle, la nuit est tombée, c'est terminé. Et ça se déroule plus ou moins tous les soirs et tous les matins. Dites-moi franchement comment voulez-vous réguler du sanglier de cette manière-là? Les miradors autour d'une Grande Cariçaie, qui est déjà une zone protégée... Et j'ai des gens qui viennent d'ailleurs, de Belgique, qui m'ont dit: «C'est quoi ces machins-là au bord, c'est quoi ces baraques...?». J'aurais dû leur dire une connerie, mais ça ne valait pas la peine.

Mesdames et Messieurs, c'est vrai que l'agriculteur en a marre. Je l'ai toujours dit, je l'ai répété, j'ai essayé de trouver des palliatifs, j'ai fait des propositions, etc. Monsieur Losey, sans me vanter une seule seconde, si je vous disais les fois où j'ai averti le Service, où j'ai interpellé le Conseil d'Etat, où j'ai fait revoir, pour des agriculteurs touchés par les dégâts, des taxations qui ne correspondaient pas aux dégâts. Alors prenez-en connaissance, interrogez-les, interrogez M. le Conseiller d'Etat Corminboeuf et il vous dira les fois où j'ai pris mon téléphone. Montez aux barricades comme vous avez eu le plaisir de le faire, je vous le dis, sans animosité Monsieur Losey, tentez de monter le maximum de paysans et de chasseurs contre moi! Comme si une fois en 25 ans, dans cette salle, j'ai eu une once de reproche envers l'agriculture ou envers qui que ce soit. Vous avez parlé devant l'entier des hauts responsables du Service de l'agriculture, j'étais présent: vous m'avez attribué un dérapage inadmissible qui mettait en péril les meilleures terres nourricières du pays. J'ai dérapé à ce point-là Monsieur Losey? Je me pose la question. Vous aurez tout le loisir de me répondre. Mon pauvre Monsieur... Vous pensez donc... A mon âge, je ne vais pas vous porter ombrage Monsieur Losey. Seul contre mille. Je maintiens que cette manière de traquer l'animal, totalement cerné et sans aucune chance de s'en sortir, est une véritable rafle. Un braconnage inadmissible organisé par l'Etat, me disait un ancien expert aux examens de chasseur. D'ailleurs, ordre était donné de tout tirer. Tout ce qui bougeait devait être abattu. J'ai parlé de la chance de l'animal, un mur de rabatteurs qui avancent dans un périmètre où le lac, en plus, fait office de barrage. A l'autre bout, 30 ou 40 canons. On me l'a rapporté, c'était l'horreur. Je ne veux surtout pas en rajouter, mais je vous dis encore une fois, ce serait à refaire, vous me retrouveriez devant vous, j'aurais les mêmes propos et je les maintiendrais jusqu'à que je sois sec sous la terre.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis fils d'un chasseur depuis plus de 30 ans et apprécie tout particulièrement un bon menu de chasse, sachant que sa fréquence est directement proportionnelle au tableau de chasse. Je suis aussi un agriculteur, par chance

¹ Déposée et développée le 24 janvier 2012, BGC février 2012 p. 375; réponse du Conseil d'Etat le 15 janvier 2013, BGC p. 150ss.

² Déposée le 22 mars 2012, BGC mars 2012 p. 849; développée le 1^{er} mai 2012 BGC mai 2012 p. 1081; réponse du Conseil d'Etat le 15 janvier 2013, BGC p. 150ss.

encore épargné par les déprédatations du sanglier. L'explosion de la population de sangliers, ces dernières années, est un phénomène difficile à maîtriser. L'augmentation du cheptel provoque un déplacement de cette faune des grèves du lac vers les zones cultivées du plateau de la Broye, occasionnant d'importants dégâts aux cultures et des tracas aux exploitants contraints de clôturer leurs champs afin de se protéger. Le malaise est bien réel sur toute la rive sud du Lac de Neuchâtel. Preuve en sont les deux motions dont nous débattons aujourd'hui ainsi que les deux pétitions concernant la régulation des sangliers, pétitions signées par 825 personnes. Le but de ce débat n'est pas d'exterminer cet invisible suidé, mais bien de réguler sa population dans des limites acceptables. La période de chasse qui vient de se terminer le 31 janvier a été fructueuse puisque 125 sangliers ont été abattus sur territoire fribourgeois contre 68 en 2011. Bon pour mon assiette me direz-vous! Oui, mais malgré cette bonne chasse 2012, ces derniers jours, les sangliers continuent inlassablement leur recherche nocturne de nourriture dans les champs cultivés proches de la Grande Cariçaie. Les mesures prises par le canton, prolongation de la période de chasse, réorganisation de la chasse sur la rive sud avec des miradors semblent clairement insuffisantes car si la chasse 2012 a été bonne, c'est essentiellement grâce aux précipitations automnales et hivernales importantes qui ont contraint les sangliers à quitter les marais inondés du bord du lac.

A notre avis, la régulation des populations de sangliers par la chasse est un échec. La chasse ne conservera sa légitimité de régulatrice des populations de sangliers que si ces derniers sont chassés de manière durable et intensive. La chasse intensive des sangliers doit aussi être organisée justement lors des années de densité de population moindre, car il n'est pas possible d'épuiser totalement cette population au vu de sa croissance importante. L'utilisation de plusieurs modes de chasse est nécessaire. Le sanglier est un animal avec une activité essentiellement nocturne. La chasse diurne en battue organisée avec des chiens a montré ses limites et provoque soi-disant des dérangements aux oiseaux des réserves. Il faut savoir que, comme par hasard, des comptages ont été effectués deux jours après la fameuse battue et démontrent une augmentation de 10% des oiseaux par rapport aux comptages précédents.

Sur Fribourg, la chasse à l'affût s'effectue principalement depuis des miradors implantés à des endroits complètement inadéquats pour la plupart et interdits en lisière de roselière, contrairement aux miradors vaudois, eux idéalement implantés. L'Office fédéral de l'environnement autorise l'implantation de miradors en lisière de roselière sur Vaud, qu'en est-il sur Fribourg? De plus, la chasse à l'affût depuis les miradors se termine trop tôt pour être efficace, car souvent les sangliers sortent après la limite fixée. Un moyen efficace serait de prolonger les horaires et d'autoriser les dispositifs de vision nocturne. Dans la région du sud du Lac de Neuchâtel, où les territoires cantonaux changent tous les 5 kilomètres, il est impératif de mieux coordonner les actions et règlements entre les deux cantons, ceci dans un souci d'efficacité des mesures de régulation à mettre encore en place.

Notre motion vise à permettre une cohabitation la plus harmonieuse possible entre les chasseurs, les garde-faune et les agriculteurs. Pour atteindre ce but primordial, le cadre légal doit encore être renforcé. C'est pourquoi nous vous demandons de soutenir cette motion.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). La réponse circonstanciée du Gouvernement fribourgeois montre très clairement la problématique des sangliers, soit une population qui augmente de manière conséquente avec en corollaire des dégâts de plus en plus élevés aux cultures vivrières agricoles des zones touchées. Si sur les faits, les réflexions du canton et des motionnaires sont pratiquement identiques, les moyens mis en œuvre pour régulariser cette espèce ne sont pas contre pas perçus avec la même acuité, que ce soit du côté des services cantonaux ou du côté des milieux agricoles. Pour nous agriculteurs, la régulation passe par des pratiques telles que développées et proposées par mon collègue Grandgirard. L'harmonisation des pratiques avec les cantons limitrophes est primordiale. Il faut éviter aussi de créer des tours d'ivoire pour les garde-faune et les responsables cantonaux de la chasse. Le leitmotiv doit être: garde-faune et chasseurs, même vision et même travail. Ce qui me surprend le plus dans cette problématique, c'est la manière dont certains éléments ont été communiqués. Je m'explique: le 6 décembre 2012, un article de notre journal préféré relate que la chasse au sanglier a été bonne, avec plus de 100 cochons sauvages abattus. Selon ce même article, il est mentionné que le montant des dégâts a quant à lui été de 66 500 francs. Le 24 janvier 2013, un nouvel article sur la problématique des sangliers est publié. Les deux responsables cantonaux de Vaud et de Fribourg persistent sur le fait que les indemnités occasionnées par les sangliers ont été de 66 500 francs, soit en diminution dans certains secteurs. Or, nous venons d'adopter tout à l'heure les crédits supplémentaires de l'Etat de Fribourg pour le budget 2012, où dans un service une attribution de 150 000 francs a été allouée au fonds de la faune pour permettre de couvrir les coûts provoqués par les dégâts des sangliers. Les chiffres sont parlants. En 2012, les indemnités versées aux cultures se sont élevées non pas à 66 500 francs, mais à 128 235 francs, soit 102 419 francs pour les dommages et 25 816 francs pour la prévention, ceci uniquement pour le canton de Fribourg. Il est par contre mentionné qu'une partie des dégâts 2011 a été payée en 2012. Le total des dépenses du compte du fonds de la faune pour 2012 s'est élevé quant à lui à 268 363 francs. D'autre part, les responsables cantonaux ont demandé aux agriculteurs de laisser une bande de 1 mètre de large le long des parcelles cultivées pour permettre de poser les clôtures électriques correctement. Il leur a été dit que la surface dévolue pour la pose de la clôture sera indemnisée et qu'une indemnité complémentaire sera fournie pour le travail d'entretien de la clôture. Lors du décompte final de 2012, les agriculteurs concernés ont constaté que les indemnités promises pour l'espace libéré ainsi que pour le travail effectué n'ont pas été versées. Les agriculteurs ont pris contact avec le responsable cantonal. Celui-ci leur a répondu que le canton n'avait plus d'argent à leur verser. Ceci me choque! La confiance n'est plus possible. La parole d'un représentant de l'Etat n'a plus la même valeur et les agriculteurs sont remontés. Il est évident que les coûts totaux liés à la population des sangliers dans notre contrée

sont nettement plus élevés que ce que les services de l'Etat ont mentionné. Pour moi, la problématique est sérieuse. Les coûts ne vont pas diminuer ces prochaines années, car malgré le nombre de sangliers abattus en 2012, ces jours on constate toujours des dégâts conséquents sur les surfaces cultivées. Il est intolérable que les Services de l'Etat minimisent cette pratique; celle-ci doit être corrigée. Vous n'avez pas le droit de minimiser ce problème. Accepter notre motion, c'est obliger les services spécifiques de l'Etat de plancher sérieusement sur le problème, c'est proposer des mesures durables de régulation du sanglier, encore plus en harmonie avec les cantons voisins et avec les chasseurs. C'est finalement respecter une fois pour toutes les agriculteurs touchés par ce phénomène. Nous motionnaires, nous voulons absolument que l'Etat de Fribourg s'investisse beaucoup plus fortement dans la régulation de la population des sangliers, en s'appuyant sur la structure existante des chasseurs fribourgeois, pour contenir ces sangliers dans des proportions raisonnables. En acceptant cette motion, nous obligeons les responsables cantonaux, justement, de venir avec des propositions concrètes et ceci rapidement, pour le bien, d'une part, des finances cantonales, d'autre part, des chasseurs et des agriculteurs.

Je vous remercie de soutenir notre motion.

Et pour terminer, je suis déçu de constater qu'après 25 ans mon collègue Duc n'a pas compris que le débat de fond n'avait rien à voir avec le débat de personnes.

Fasel-Roggio Bruno (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident der Freiburger Jäger. Ich habe eine Vorbemerkung mit einer Richtigstellung zu machen. Bei den zwei Motions der Kollegen Duc und Losey/Grandgirard handelt es sich um Gegensätze. Auf der einen Seite will man die Treibjagd auf Schwarzwild verbieten und auf der anderen Seite will man die Jagd verstärken. Bei diesen beiden Motions geht es zum grössten Teil um die Wildschweinjagd am Südufer des Neuenburgersees, einem eidgenössischen Schutzgebiet. Es geht hier also um eine Spezialjagd in Schutzgebieten. Dabei kommen das Bundesgesetz, Stand 2003, Artikel 1 «Schutzgebiete» und Artikel 12, Absatz 3 «Selbsthilfemaßnahmen durch die Kantone mit Bewilligung im Eidgenössischen Schutzgebiet» sowie die Jagdverordnung vom 15. Juli 2012, Artikel 3 und Artikel 3 bis zum Tragen. Somit ist der Kanton für die Art der Jagd und deren Umsetzung verantwortlich und er kann dies in der Verordnung festhalten.

Ich habe die Motion von Kollege Duc studiert, ebenso die Antwort des Staatsrates. Dazu nehme ich wie folgt Stellung: Ich verstehe die Argumente von Kollege Duc für seine Motion. Ich bin aber der Meinung, dass dieser Vorfall, der passiert ist, sicher nicht weidmännisch war. Entsprechend ist es kein Grund, dass man die Treibjagd verbietet, denn es geht dabei nicht um die Treibjagd auf Wildschweine, sondern es könnte auch auf die Spezialjagd ausgelegt werden. Wir haben zudem mit dem Amt für Wald, Wild und Fischerei für diesen Herbst und Winter andere Massnahmen getroffen, zum Beispiel Hochsitze unter Berücksichtigung der Dreijahresplanung 2012/2014. Mit den Schadenentschädigungen können wir die Population der Wildschweine nicht regulieren. So wurde den Geschädigten im vergangen Jahr 110 000 Franken

für Schäden und 85 000 Franken für Prävention und Einzäunungsmaterial vom Amt für Wald, Wild und Fischerei ausbezahlt. Für uns Jäger ist die Jagd eine Passion und wir haben auch ethische Grundsätze, die von der Mehrheit der Jäger eingehalten werden, schwarze Schafe gibt es leider überall. Trotzdem darf man nicht alle Jäger in den gleichen Sack werfen. Vergessen wir nicht, dass die Freiburger Jäger im letzten Jahr in den neun Sektionen mit den Jungjägern zusammen 6695 Stunden Freiarbeit geleistet haben und 7134 km gefahren sind für Wildschweinschadenbehebung an landwirtschaftlichen Kulturen, Rehkitzrettungen, Hegearbeiten für die Öffentlichkeit sowie für die Erhaltung von Biotopen und dies alles zu Gunsten von Mensch, Tier, Fauna und Natur.

Gemäss Bundesgesetz müssen die Kantone – und damit auch unser Kanton – dafür sorgen, – ich zitiere – «die von wildlebenden Tieren verursachten Schäden an Wald und landwirtschaftlichen Kulturen auf ein tragbares Mass zu begrenzen». Dies ist ein klarer Auftrag. In der Zusammenarbeitsvereinbarung vom 23. Februar 2011 zwischen dem Amt für Wald, Wild und Fischerei und der Jägerschaft, die vom damaligen Staatsrat Corminboeuf unterschrieben worden ist, steht: «Die Regulationsabschüsse, Vergrämungsabschüsse und Hegeabschüsse können in Zusammenarbeit zwischen Jägern und Wildhütern getätigt werden.» Damit will ich sagen, dass wir keine Gräueltat vornehmen, sondern ethische Jagd im Auftrage des Staates betreiben.

Zu der Motion Losey/Grandgirard: Die Anregung der beiden Motionäre, die Verstärkung der Wildschweinregulierung ins Kantonale Jagdgesetz aufzunehmen, begeistert mich auf der einen Seite. Auf der anderen Seite aber gehört dies nicht in ein Gesetz, sondern in eine Verordnung oder in ein Reglement. Unser Jagdgesetz vom 14. November 1996 entspricht nach wie vor den Gegebenheiten von heute. Für mich gilt das Gesetz als Basis für die Jäger und die Ausübung der Jagd sowie für die Entschädigung. Die Verordnung 2012/2014 wurde entsprechend angepasst und wir Jäger können damit leben.

Ich fordere den Staatsrat auf, die Anpassung des Konkordats von 1998 mit den Kantonen Freiburg, Waadt und Neuenburg aufgrund der Arbeitsgruppe der genannten Kantone unter dem Präsidium von Herrn Piccard, Oberamtmann des waadtlandischen Broyebezirks, zu prüfen. Eine Absprache mit dem Kanton Bern...

Le Président. Monsieur le Député, merci d'en arriver à votre conclusion.

Fasel-Roggio Bruno (ACG/MLB, SE). J'ai tout de suite fini.

Ein jährliches Wildschweinmanagement ist unumgänglich, analog zum Hirschmanagement, und eine entsprechende Verordnung oder ein entsprechendes Reglement ist von Jahr zu Jahr zu überprüfen. Mit anderen Worten: Bei übermässigen Schäden an landwirtschaftlichen Kulturen, Wald und Wildschweinen kann der Staatsrat eine entsprechende Jagd auf Kantonsebene und nötigenfalls mit Bewilligung des BAFU auch im Schutzgebiet anordnen.

Ich bitte den Staatsrat, zwei wichtige Punkte aufzunehmen:

die Liberalisierung der Jagdhunde über 45 cm Risthöhe ohne Einschränkung;

die Anpassung der Jagdzeiten für Schwarzwild, nur nicht bei Büchsen, wie es die Nachbarkantone zum Teil machen.

En conclusion, les deux motions sont controversées en raison de la situation de la rive sud du lac de Neuchâtel, qui est une réserve soumise, en matière de chasse, aux dispositions de l'OROEM. Nous respectons ainsi la loi fédérale, qui règle les autorisations et permissions. Notre loi cantonale fixe, elle, la manière et la période de chasse sur la rive sud. Pour toutes ces raisons et remarques, je vous invite à refuser les deux motions et à soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Comme vous pouvez bien l'imaginer et comme vous l'avez entendu, le débat sur ces deux motions a provoqué de nombreuses discussions au sein du groupe Alliance centre gauche. En effet, nous avons dans nos rangs le motionnaire Louis Duc, membre de la SPA depuis de très nombreuses années, défenseur reconnu de la veuve et de l'orphelin, mais aussi maintenant de la laie et du marrassin, et le président des chasseurs fribourgeois qui s'engage d'une manière très active pour corriger certains préjugés sur les membres de sa congrégation. Et quand j'ai entendu M. le Député Grandgirard proposer des systèmes de vision nocturne, j'ai personnellement bien du souci. Si déjà de jour, il y a confusion entre un renard et un chevreuil, qu'est-ce que ça va donner de nuit? Ceci dit, je souhaite quand même préciser que le groupe Alliance centre gauche reconnaît que la chasse en tant que telle est un élément important et essentiel aussi au niveau de la régulation de la faune du canton. Cette régulation est essentielle et des mesures efficaces pour pouvoir la permettre doivent être données, comme le souhaite le député Losey. Mais notre groupe pense que ces mesures efficaces existent déjà, qu'il y a lieu de les adapter éventuellement.

C'est dans ce sens que le groupe Alliance centre gauche, d'une manière globale, soutiendra la motion de Louis Duc dans le sens où il y a un signal à donner pour ne pas faire de massacre systématique d'animaux, mais refusera dans sa majorité la motion du collègue Losey.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Vorab meine Interessenbindung: Als Landwirt bin ich daran interessiert, dass meine Kulturen nicht von Wildschweinen zerstört werden, musste aber bis jetzt glücklicherweise noch keine Entschädigungen beantragen.

Die beiden Motionen, welche wir hier diskutieren, behandeln die gleiche Frage, jedoch in entgegengesetzten Stossrichtungen. Kollege Louis Duc will weniger Jagd und die Kollegen Losey/Grandgirard wollen mehr Jagd auf die Wildschweine. Mit dem Vorschlag von Louis Duc, die Präsenz der Wildschweine einfach zu akzeptieren und nichts dagegen zu unternehmen außer Entschädigungen an die Geschädigten zu bezahlen, kann sich die Freisinnig-demokratische Fraktion nicht anfreunden. Durch das rasche Vermehrungsverhalten der Wildschweine werden die Schäden ein Mass annehmen, welches unverhältnismässige finanzielle Mittel für die Entschädigungen verlangen würde. Wildschweine sind sehr

anpassungsfähig und verlieren mit der Zeit ihre Scheue vor dem Menschen und dringen immer mehr in bewohnte Gebiete vor. In Berlin zum Beispiel sind Wildschweine zu einer richtigen Plage geworden und die Jagd in bewohntem Gebiet ist fast nicht möglich. Deshalb ist es unumgänglich, die Wildschweinpopulation in Grenzen zu halten. Aus diesem Grund lehnt die Freisinnig-demokratische Fraktion die Motion Duc einstimmig ab.

Andererseits ist die Freisinnig-demokratische Fraktion geteilter Meinung, was die Motion Losey/Grandgirard betrifft. Mehrheitlich folgen wir dem Staatsrat und lehnen auch diese Motion ab. Für die Dezimierung des Wildschweinbestandes braucht es nicht unbedingt Treibjagden mit Jagdhunden, wie sie am Südufer des Neuenburgersees durchgeführt wurden. Die Anpassung der Jagdverordnung hat gezeigt, dass auch moderatere Massnahmen als grossangelegte Treibjagden zu guten Resultaten führen. Auch in anderen Kantonen ist die Wildschweinjagd massiv erhöht worden. Dazu drei Zahlen: Während der Jagdsaison 2007/2008, als die Wildschweinproblematik allgemein wahrgenommen wurde, haben der Kanton Zürich 900, der Kanton Aargau 1400 und der Kanton Tessin 1722 Wildschweine erlegt. Mit zirka 100 erlegten Wildschweinen pro Jagdsaison sind wir doch relativ bescheiden.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion ist mehrheitlich der Meinung, dem Staatsrat die Kompetenz zu belassen, welche Massnahmen er ergreift, um dem Gesetzesauftrag gerecht zu werden. Aus diesem Grund folgt die FDP dem Antrag des Staatsrates und lehnt mehrheitlich die beiden Motionen ab.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Ich bin seit 1990 Jäger. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motionen Louis Duc und Losey/Grandgirard mit Interesse diskutiert. Der Wildschweinbestand hat in unserem Kanton stark zugenommen. Nur mit Treibjagden kann man den Bestand nicht reduzieren und es braucht auch nicht immer Hunde, um Erfolg zu haben. Mit guten Treibern, die das Dickicht nicht scheuen, kann man ebenso erfolgreich sein. Viele Jäger verfügten 2012/2013 über das Wildschweinpatent. Das Amt für Wald, Wild und Fischerei müsste einmal über die Bücher gehen und den Freiburger Jägern, die über ein Wildschweinpatent verfügen, eine Erlaubnis erteilen, um evtl. bei Vollmond anzusitzen. Die Wildsau verursacht die meisten Schäden an den Kulturen während der Nacht. Eine Ausdehnung des Perimeters wäre vielleicht angebracht, zum Beispiel für Naturschutzgebiete, kantonale und eidgenössische Bannbezirke. Wir hoffen, dass das Amt für Wald, Wild und Fischerei in Zukunft alles unternehmen wird, damit unsere Freiburger Bauern wieder ruhig schlafen können und am anderen Morgen ihre Äcker und Kulturen in normalem Zustand antreffen werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei lehnt mehrheitlich die Motion Louis Duc ab und akzeptiert die Motion Michel Losey/Pierre-André Grandgirard.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Dieu sait, cher collègue Louis Duc, si le monde agricole est d'accord avec vous. Vous êtes un fervent défenseur de l'agriculture, personne n'osera

en douter. Mais dans votre motion, quand vous dites que vous contestez les battues intensives et sans éthique dans la Grande Cariçaie, quand vous dites que ces battues coûtent cher, que les dégâts sur les oiseaux sauvages dans leur biotope sont importants, que chacun doit s'adapter aux sangliers dans les zones protégées, qu'il faut réguler les sangliers sans avoir recours à des battues intensives, j'ai un peu de peine à vous suivre. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne comprend pas cette motion. Ces battues doivent rester exceptionnelles. La population des sangliers augmente de 200% par année. Ces battues organisées sont contrôlées et elles sont efficaces puisqu'elles ont permis d'abattre plus de 36 sangliers en deux jours. Certes, peut-être que vous avez été choqué par la manière d'intervention mais on ne peut pas faire ces battues sans qu'elles soient organisées, contrôlées et autorisées. Par ces quelques mots, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique refusera à la quasi-unanimité cette motion.

Face à la motion Losey/Grandgirard, en tant agriculteur de montagne, je suis peut-être le seul à défendre dans cette enceinte la zone des Préalpes. Beaucoup de gens et de producteurs s'inquiètent, et je les comprends, des dégâts importants commis par les sangliers dans les champs de maïs et de céréales. Mais dans les Préalpes, lorsque vous vous retrouvez sur des bonnes prairies et que le matin vous voyez des dégâts considérables, qu'il faut aplanir, qu'il faut réensemencer, qu'il faut mettre des clôtures électriques pour protéger ces surfaces, ces dédommages coûtent cher et on est en période d'économie. Je crois que ça suffit. Il faut apporter quelque chose, soit améliorer la loi ou lui apporter en tout cas des avenants. Il est important que cette motion ait une suite, pas seulement dans la plaine, mais aussi dans les Préalpes, parce que je crois que certaines choses, M^{me} la Commissaire, ont été faites. Vous avez ouvert les routes aux chasseurs, mais ça ne suffit pas. On sait que ces sangliers travaillent la nuit et c'est dans ce moment-là qu'il faudrait pouvoir agir. On sait que les chasseurs n'ont pas le droit de tirer la nuit et n'ont pas les armes pour ça. Il y a quelque chose à faire. C'est un cri que je lance de la part des agriculteurs en général et surtout de ceux de la montagne: il y a quelque chose à faire et dans ce sens-là le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, à l'unanimité, soutiendra la motion Losey/Grandgirard.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je décline mes liens d'intérêts: je suis membre et président de la Commission des grâces du Grand Conseil (*rires*). Dans ce sens, j'essaie de me mettre à la place du recourant, c'est-à-dire du sanglier, et je peux vous dire que la vision n'est pas du tout la même qu'on soit d'un côté ou de l'autre du fusil. Si nous intervenons, nous députés, dans le milieu naturel du sanglier, je pense qu'on aura très peu de chance de voir le sanglier intervenir dans cette salle qui est notre milieu naturel. Je vous demande donc, dans le rapport que l'homme entretient à la nature ou qu'il n'entretient plus à la nature, de respecter la nature. Il y a 2,5 millions d'années à peu près nous avons inventé nos premiers outils, il y a 500 000 ans nous avons commencé à maîtriser le feu. Les outils très perfectionnés aujourd'hui nous permettent d'organiser des battues telles que Louis Duc les a décrites et je crois que personne n'aimerait être à la place des bêtes qui

se trouvaient en face de cette ligne de feu, dans la Grande Cariçaie. Notre rapport à la nature doit être revu. Je vous demande la grâce vraiment, pour la nature et aussi pour les sangliers. Donc, je vous remercie de soutenir Louis Duc et je vous remercie aussi de refuser la motion que nous proposent nos collègues Losey et Grandgirard.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je décline mes liens d'intérêts: je suis président de l'Union des paysans fribourgeois et souvent contacté par des collègues de la région touchée par les sangliers. Les deux motions ont aussi retenu toute mon attention puisqu'elles traitent d'un thème que j'ai déjà défendu par motion, motion que vous avez d'ailleurs acceptée. Concernant la motion du député Louis Duc, je suis convaincu qu'une interdiction de certaines mesures de régulation de la population des sangliers serait contre-productive. Ce serait pour ainsi dire «se tirer une balle dans le pied». Une limitation des mesures de régulation efficaces et flexibles nous empêchera de tout mettre en place pour atteindre enfin une bonne cohabitation. Ce n'est pas parce que la mise en œuvre d'une mesure a été lacunaire qu'il faut immédiatement interdire via la loi. Au contraire, il faut améliorer son application en corrigeant la mise en pratique et en encourageant d'autres moyens de régulation pertinents. Que le dédommagement des dégâts soit désormais ancré dans la loi ne doit en aucun cas nous encourager à réaliser des dépenses inutiles en laissant la population du sanglier croître exponentiellement sans la réguler efficacement. Du point de vue de l'agriculteur, c'est important parce que je les représente. C'est à chaque fois un scénario catastrophe lorsqu'ils constatent que ces animaux ont réduit à néant en une nuit le fruit de leur labeur. Les conséquences de la perte de ces cultures sont doubles: elles sont non seulement financières, mais aussi morales. Mise à part la perte de la culture, un travail supplémentaire est nécessaire pour l'implantation d'une culture de remplacement ou de la culture suivante, notamment en raison des problèmes accrus de repousses, de ravageurs ou de maladies. Ce travail n'est pas pris en compte dans l'indemnisation des dégâts et ne se fait pas en une nuit. La considération et l'estime du travail du paysan sont ici clairement remises en question. La motion Losey/Grandgirard est pertinente, mais la réponse dénote une volonté beaucoup trop hésitante de vouloir réguler la population de sangliers dans ce canton. Nous attendons une stricte application de la loi. En ce sens, il est nécessaire de vous exprimer à nouveau nos préoccupations et d'ancrer clairement l'amélioration de la situation dans la loi. Personne n'est contre les sangliers; cependant, une croissance incontrôlée de la population des sangliers n'est plus envisageable et n'est souhaitée par personne. Il nous faut passer à l'acte et voter des dispositions légales qui permettent enfin une régulation efficace.

Avec ces considérations, je refuserai donc la motion Duc et je soutiendrai la motion Losey/Grandgirard et je vous demande naturellement d'en faire de même.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste car comme vous l'avez constaté, aucun député socialiste n'est intervenu sur cet objet, puisque nous ne comptons malheureusement dans nos rangs ni chasseur,

ni agriculteur. Après avoir examiné attentivement ces deux motions ainsi que la réponse du Conseil d'Etat, j'aurais envie d'abord de reprendre les termes que certains ont utilisé lors du débat sur les castors: heureux canton qui peut consacrer du temps et des moyens à de tels problèmes. Aujourd'hui, nous avons le choix entre le cœur et la raison. Le cœur, ce sont ces motions, notamment celle défendue avec fougue par Louis Duc, sur laquelle on pourrait être tenté d'intervenir. Il y a également celle, plus technique, de MM. Losey et Grandgirard. Toutefois, comme l'a rappelé notre président en début de séance, nous sommes ici pour, surtout, suivre notre raison, éviter les régionalismes et poursuivre si possible le bien commun. Et, dans ce dossier-là, la raison nous vient du Conseil d'Etat qui propose de refuser ces deux motions, ce que le groupe socialiste va faire, non pas à l'unanimité car la motion de Louis Duc a quand même fait quelques émules dans la Broye notamment.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Tout d'abord mes liens d'intérêts, je suis président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière et paysan. J'ai bien écouté les débats d'aujourd'hui concernant le sanglier. La question que je me pose est: quelle société voulons-nous? Nous avons dans ce Parlement débattu du castor, aujourd'hui du sanglier, le mois prochain peut-être du cerf si je lis La Gruyère d'aujourd'hui et c'est un problème réel. Alors on peut dire, comme notre collègue André Ackermann lorsqu'on a parlé du castor: heureux canton qui peut prendre autant de temps à débattre d'un si petit animal. Mais beaucoup de députés ne saisissent pas l'incidence financière pour les agriculteurs et les propriétaires forestiers. J'ai beaucoup de sympathie pour mon collègue Louis Duc, je comprends son combat mais, Monsieur Louis Duc, votre revenu n'est plus le produit réel de votre exploitation. Il y a des gens qui vivent là-dessus, qui ont leur gain qui est détruit en une nuit par un animal. J'ai vu des agriculteurs les larmes aux yeux me téléphoner pour me dire: «Il faut intervenir auprès de l'Etat, je n'en peux plus, mon alpage est détruit pour la troisième fois. Deux fois j'ai remis en place toutes les mottes, il y a eu le sanglier et tout est détruit». MM. Walter Schwab et Roman Eyholzer sont là, ils savent de quel cas je parle. Cet agriculteur pleurait de fatigue et d'impuissance. J'ai vu des forestiers totalement démunis après le passage des cerfs dans les rajeunissements forestiers. Alors on peut très bien dire que l'Etat indemnisera, mais vous connaissez les finances de l'Etat... M. le Conseiller d'Etat responsable des finances nous dira qu'on doit mettre des priorités. Alors il faudra bien savoir un jour ou l'autre où est-ce qu'on veut mettre notre argent. Est-ce qu'on veut le mettre pour l'instruction, est-ce qu'on veut le mettre pour nos enfants, pour la société des humains ou est-ce qu'on veut le mettre pour indemniser et laisser progresser les animaux sauvages?

Pour ma part, je vous demande de refuser la motion de notre ami Louis Duc et de soutenir la motion Losey/Grandgirard.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Concernant mes liens d'intérêts, je suis agriculteur dans la Glâne. J'écoute avec passion le débat qui se passe actuellement. Je crois qu'un agriculteur qui a mis en place une culture doit pouvoir la récolter et il a rai-

son. Je crois que ce n'est pas au canton d'indemniser. Mettons en place des mesures qui permettent la cohabitation harmonieuse de toutes les espèces qui peuplent notre canton. C'est pour ça que je propose de refuser la motion Duc et d'accepter la motion Losey/Grandgirard.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je serai très très bref. Je veux d'abord remercier tous ceux qui ont pris la parole, les pour, les contre, les milieux peu importe. Il y a un député à qui je voudrais dire quelque chose, c'est l'un de mes plus grands amis et d'ailleurs il le sait, c'est Pascal Andrey: Pascal, Dieu sait si je t'admire dans ta commune de Cerniat et pour le combat que tu mènes là-bas. Mais je n'ai jamais parlé des oiseaux, jamais, jamais, jamais. Il y a 70 ans qu'il y a des avions qui tirent à rase-motte à Forel, les oiseaux y sont toujours et avec les sangliers ils y seront toujours. Simplement, ce que je voulais dire, c'est mon dernier cri du cœur, c'est que la manière de chasser ne m'a pas plu. C'est tout, ça s'arrête là.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Gouvernement comprend le souci des agriculteurs, souci présent non seulement dans la région de la rive sud du lac de Neuchâtel, mais bien dans tout le canton. Si quelque chose réunit les députés Louis Duc, Michel Losey et Pierre-André Grandgirard c'est bien le souci de voir leurs cultures ravagées par les sangliers! Le Gouvernement partage ce souci mais il faut revenir à la raison.

En 2012–2013, la saison de chasse de cet hiver, 139 sangliers ont été tirés dans le canton; c'est un record! En 2011–2012, il n'y en avait eu que 36. C'est pour ça qu'une battue, qui avait tué 32 sangliers, avait été nécessaire dans la Grande Cariçaie.

L'ordonnance triennale sur la chasse, qui a été acceptée l'année passée par le Conseil d'Etat, a élargi les conditions de chasse pour le sanglier. Elle a élargi aussi le nombre de miradors, les possibilités de tirer à l'affût en accordant une demi-heure supplémentaire. Cette année, depuis ces miradors, 27 sangliers ont été tirés, ce qui correspond quasi au résultat des battues de 32 sangliers de l'année passée. Je vous rappelle juste que dans le concordat qui lie les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg en ce qui concerne les horaires de chasse, il n'y a pas grande marge de manœuvre. On nous a reproché de ne pas coordonner entre Vaud, Neuchâtel et Fribourg, mais il existe un concordat et le canton doit, pour l'instant, respecter les conditions de ce concordat.

L'ordonnance triennale sur la chasse a aussi prolongé la chasse d'un mois, ce qui nous a permis d'arriver à ce bilan de 139 sangliers abattus. Par ailleurs, la moitié de ces sangliers a été abattue en dehors de la zone de la rive sud et du district du Lac, ce qui montre aussi le souci que le Service de la chasse a par rapport à la zone des Préalpes. Nous avons effectivement aussi autorisé l'ouverture de certaines routes forestières pour tirer ces sangliers. Dans le Lac, la zone à risques a été élargie de manière à pouvoir indemniser à 100% les agriculteurs qui ont des dégâts dans les cultures dans les communes autour de Lurtigen.

Les indemnités ont été de 102 419 francs en 2012. Elles étaient à peu près de ce montant en 2011. C'est parce qu'il y a un

cumul de ces indemnités que, à la fin, on trouve un montant de 200 000 francs environ dans le fonds de la faune, mais les indemnités pour les dégâts n'ont pas augmenté entre 2011 et 2012. Comme on s'applique à estimer la population de sangliers en fonction des dégâts, on ne peut pas dire que la population de sangliers aurait augmenté de 200%.

La motion Duc vise à interdire ou à juguler les battues dans la rive sud. La motion Losey/Grandgirard vise à les rendre possibles. Je vous lis quand même juste le texte de la fin de la motion Losey/Grandgirard: «...Cela nécessite une régulation plus forte au vu des populations de plus en plus importantes sur la rive sud, selon les observations des gardes-faune vaudois et fribourgeois. Nous demandons par cette motion de permettre aux professionnels de la branche de disposer et de pouvoir mettre en œuvre des mesures approuvées par la Confédération et applicables sur le territoire qui nous préoccupent.» Donc, les députés Losey et Grandgirard ne demandent rien d'autre que ce qui est déjà dans la loi, ce qui a été possible puisque des battues ont été réalisées pendant la saison 2011–2012. Pourquoi mettre dans la loi quelque chose qui y est déjà?

Je rappelle peut-être brièvement ce qu'il y a dans la loi. A l'art. premier let. a ch. 3: «La présente loi a pour objet... de réduire à une proportion supportable les dégâts causés par la faune sauvage aux forêts et aux cultures», ch. 4: «de gérer de façon équilibrée, par la chasse, les populations de gibier». A l'art. 5 al. 2 «Le Service des forêts pourvoit notamment à la prévention des dommages causés par les animaux sauvages.» Finalement le Conseil d'Etat est compétent pour fixer les lieux, les périodes, les jours et les heures de chasse.

En outre, selon l'art. 25: «Les concordats relatifs à l'exercice de la chasse demeurent réservés.»

La loi est exhaustive, elle permet les battues qui ont été mentionnées précédemment. Simplement, si on arrive à une meilleure solution en collaboration avec les chasseurs, avec ces miradors, avec les périodes de chasse, c'est préférable de chasser en dehors des réserves parce que cela fait moins de dégâts.

Par rapport aux Préalpes, il faut peut-être dire que nous avons été interpellés par quelques personnes qui ont eu quelques dégâts dans leurs pâturages ou dans leurs estivages. Effectivement, je crois que là il y aura lieu de changer le système de rémunération dans le sens où pour ces personnes ce n'est pas que la perte d'une année, ça peut être la perte de deux ans dans les estivages, quand le sol est retourné et que ce n'est pas tout de suite facile de remettre en herbe, si bien que l'on perd éventuellement aussi une partie du fourrage, éventuellement du contingent soit de lait, soit de transformation de fromage.

J'aimerais donc maintenant vous rappeler à la raison et vous dire que notre Service des forêts et de la faune fait tout ce qu'il peut pour juguler la population de sangliers. Il a aussi autorisé les gardes-faune à tirer davantage quand les dégâts dépassent 1000 francs, donc à tirer aussi la nuit. Mais je pense que vous avez vu que ce n'est pas absolument facile de déléguer à tout le monde le tir de nuit, comme l'a mentionné le

député Rey. Il y a déjà des problèmes de jour donc la nuit, il faut restreindre cela à un cercle de gens compétents, sinon on a un problème de sécurité publique. Je vous rappelle donc que le Conseil d'Etat partage complètement le souci des agriculteurs, qu'il va depuis plusieurs années – et en particulier depuis l'année passée – dans le sens des agriculteurs en prévoyant des mesures supplémentaires pour chasser les sangliers mais aussi en prévoyant des mesures supplémentaires pour indemniser dans les nouvelles régions de colonisation du sanglier.

Je vous prie de ne pas accepter un changement d'une loi seulement pour la région de la rive sud alors qu'il est possible déjà maintenant de prendre toutes les mesures qui sont demandées.

- > Au vote, la prise en considération de la motion M1001.12 Louis Duc est refusée par 77 voix contre 16. Il y a 6 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Bonny (SC, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 16.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Se sont abstenus:

Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey (GR, UDC/SVP). Total: 6.

- > Au vote, la prise en considération de la motion Losey/Grandgirard M1005.12 est acceptée par 49 voix contre 46. Il y a 4 abstentions.
- > Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'elle implique.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 49.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). Total: 46.

Se sont abstenus:

Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 4.

**Postulat P2012.12 André Schneuwly/Markus Zosso
(formation des enseignants dans le canton de Fribourg: état actuel et projets d'avenir)¹**

Prise en considération

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Meine Interessensbindung: Ich bin Gemeinderat und Ressortverantwortlicher der Schulen. Ich möchte mich – auch im Namen von Herrn Zosso, der heute leider nicht da sein kann – für die Antwort auf unser Postulat bedanken. Wir sind sehr froh, zu lesen, dass das Gesetz in nächster Zeit in die Vernehmlassung geht und sind gespannt auf den Inhalt. Wir sind mit Ihnen einverstanden, dass der Aufbau einer neuen Organisation mit allen Prozessen Zeit braucht. Die Veränderung der Trägerschaft und die Zusammenführung der beiden Kulturen braucht auch Offenheit und Toleranz. Allgemein können wir aber leider durch alle Antworten hindurch keine zukunftsorientierten Visionen lesen. Wir haben das Gefühl, dass es hauptsächlich darum geht, die jetzige Form der PH in einem überarbeiteten Gesetz zu etablieren. Ich werde später noch einmal darauf zurückkommen. Ich möchte zuerst einige Bemerkungen zu den Antworten machen und dabei noch Klärungsfragen stellen.

Aktualität:

Sie haben einige allgemeine Erklärungen der Notwendigkeit einer Gesetzesänderung gegeben. Zusätzlich ist es doch so, dass seit 2007, das heisst seit sechs Jahren, die Führungsstrukturen nicht mehr dem Gesetz entsprechen und die Leitungspersonen nur provisorisch angestellt sind. Die Gründe, die für diese lange Verzögerung angegeben werden, sind nicht überzeugend. Im Gegenteil. Die Veränderungen in der Hochschullandschaft hätten zu schnellerem Handeln führen sollen, zum Beispiel im Bezug auf die schon lange notwendige eigene Rechtspersönlichkeit der PH, auch in Bezug auf eine grössere Autonomie der Lehrerbildungsinstitutionen an der Universität.

Evaluationen: Sie verweisen bei der Frage der Evaluation auf verschiedene Berichte. Im Jahre 2005 wurde erkannt, dass die gesetzlich geforderte Führungsstruktur nicht geeignet ist. War nicht schon damals die Frage der Führungskultur auch ein Thema und wurde dieses Thema bearbeitet? Ist es gelungen, eine gute Balance zwischen der deutschen und der französischen Sprachkultur zu finden? Sie sprechen auch von einer Befragung der Mitarbeitenden und von den Medienberichten im Jahr 2012. Die Berichte fielen teilweise zwiespältig aus. Welche Massnahmen wurden zur Verbesserung der Situation umgesetzt? Hat sich die Situation verbessert? Hat eine Aussprache mit den Lehrpersonen stattgefunden und welches sind die Konsequenzen? Wie steht es um die Autonomie der PH? Gibt es Leistungsvereinbarungen? Ist der Prozess der Annäherung der PH an den Universitäten gelungen? Ist ein Konzept für das Kompetenzzentrum in Planung?

¹ Déposé et développé le 7 mai 2012, BGC mai 2012 p. 1085; réponse du Conseil d'Etat le 20 novembre 2012, BGC décembre 2012 p. 2750 ss.

Bei den Fragen sechs bis acht sind wir überrascht, dass es – wie bereits eingangs erwähnt – keine Vorstellungen oder zumindest Absichten gibt, die universitären Ausbildungen und die PH-Ausbildung ganz zusammenzuschliessen. Die PH Freiburg bietet als eine der einzigen nur die Ausbildung von Primarschullehrpersonen und Kindergärtnerinnen an. Sie wird mittelfristig zu klein, um eine qualitätsvolle Ausbildung anzubieten. Auf der anderen Seite haben die Sekundarlehrer und Gymnasiallehrer an der Universität auch nicht die kritische Masse, um wirklich effiziente Forschung und Ausbildung zu betreiben. Durch die Zusammenführung von Primar-, Sekundar- und Gymnasialausbildungen mit schulischen Heilpädagogen könnten nicht nur Synergien in der Ausbildung, der Forschung und der Weiterbildung genutzt werden, es könnten mehr Wahlangebote geschaffen werden und bei Zusatzausbildungen könnte die Durchlässigkeit von einem Studium zum anderen ermöglicht werden. Dies ist an der PH Bern bereits möglich. Bereits machen viele deutschsprachige Freiburgerinnen und Freiburger ihre Ausbildung in Bern. Wir bitten Sie, beim Gesetzesentwurf die Zusammenführung der verschiedenen Ausbildungen zu überlegen oder zumindest in den nächsten fünf bis sieben Jahren anzustreben. In praktisch allen Kantonen wurde das gemacht. Von den pädagogischen Hochschulen in der Schweiz wird bald nebst Freiburg nur noch Schaffhausen auschliesslich Primarschullehrpersonen und Kindergärtnerinnen ausbilden.

Die Pädagogischen Hochschulen sind in der Regel selbständige öffentlich-rechtliche Anstalten. Wir denken und hoffen, dass das Gesetz zukunftsorientiert daherkommt und nicht nur eine Standby-Form hat. Wir sind uns doch einig, Frau Chassot, dass wir eine starke, zweisprachige Lehrerausbildung auf allen Stufen im Kanton Freiburg haben wollen.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce postulat. Il est fondamental que le bilinguisme soit le caractère distinctif de la HEP. Il est primordial que les collaborateurs des deux cultures pédagogiques jouent le jeu de faire des concessions pour que les efforts consentis apportent des avantages importants pour la formation des enseignants.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je déclare que je suis chargée de cours à l'Université de Fribourg. Aux yeux du groupe socialiste, au nom duquel j'interviens, la HEP est un grand chantier. Les frictions internes sont inquiétantes. Elles sont connues et reconnues dans la réponse du Conseil d'Etat. Le groupe socialiste estime que le Grand Conseil n'est pas le lieu d'en débattre mais invite vivement la commission et la direction de la HEP à y remédier.

La réponse donnée à la question 5 a attiré notre attention (celle qui est liée aux unités de recherche). La HEP a choisi cinq unités de recherche, mais aucune réponse n'a été donnée à la question de savoir si ces cinq unités résisteraient à une analyse sur les forces et faiblesses de ces choix. Est-ce que ces unités peuvent concourir avec d'autres centres de compétences, par exemple dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, alors qu'on sait que plusieurs HEP ont déjà, et avec succès, leur «Zentrum Lesen» à Aarau ou la «Leseförde-

rung» à Lucerne. La HEP fribourgeoise se caractérise par son bilinguisme. Sans ce cela, elle n'aura pas sa masse critique. Le groupe socialiste attend une réponse à la question de la pertinence de la stratégie retenue: répond-elle aux besoins du terrain. Alors qu'il y a une certaine pénurie d'enseignants, une analyse approfondie en matière d'exigences linguistiques à l'admission à la HEP s'impose, également une analyse détaillée sur le parcours des enseignants qui ont été formés à la HEP.

La réponse donnée à la question 7 (celle du rapprochement entre l'Université et la HEP) est insatisfaisante. La HEP fribourgeoise est une des rares HEP – comme le collègue Schneuwly l'a dit – qui ne réunisse pas les différents niveaux de la formation d'enseignant. Une partie d'enseignants est formée à l'Université, soit au Département des sciences de l'éducation ou à l'Institut de pédagogie curative et spécialisée. Une fusion entre ces trois entités pourrait résoudre un certain nombre de questions. Pour n'en citer que deux: la masse critique de la HEP et le sous-effectif dans les cours de didactique à l'Université.

La question la plus importante que le groupe socialiste s'est posée vient à la fin. M^{me} la Conseillère, quand le Grand Conseil pourrait-il débattre de la nouvelle loi ou de la loi partiellement révisée sur la HEP. C'est une grande faiblesse de la situation actuelle que la loi en vigueur ne corresponde pas au système mis en place. Certaines personnes vivent avec des contrats déterminés et se voient régulièrement remises en question parce que la loi ne le prévoit pas.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris acte et félicite le Conseil d'Etat pour la qualité de la réponse. Une remarque toutefois en matière de formation continue, nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour dénoncer des excès, par volonté de bien faire certainement, mais excès négatifs en matière de motivation des collaborateurs en termes de lourdeurs administratives et de conséquences financières.

En résumé, pour faire très court, nous sommes favorables à une formation continue efficace, ciblée et adaptée aux besoins. Nous demandons, par contre, d'éviter les programmes d'occupation forcée et les abus en la matière.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les intervenants qui au nom de leur groupe proposent, comme le Conseil d'Etat, l'acceptation du postulat et attendent avec grand intérêt le rapport qui fera partie intégrante du message du Conseil d'Etat à l'appui de la révision de la LHEP.

J'ai situé vos questions dans trois ordres de réponses. Tout d'abord, la situation de la HEP, ensuite les événements de l'année dernière et ensuite la structure de la HEP pour l'avenir.

Le premier élément, nous l'avons indiqué dans la réponse que nous avons voulu, à ce stade déjà, la plus complète possible en rappelant que la HEP en soi était une institution jeune. Institution jeune parce que la première année où elle a fonctionné, elle a d'abord fonctionné en parallèle avec l'Ecole

normale qui se terminait, ce qui fait qu'il fallait entretenir sur le même site deux filières de formation fort différentes, l'une du secondaire II, l'autre tertiaire tout en organisant la fin de l'Ecole normale et en engageant les nouveaux collaborateurs pour la HEP. Si l'on constate la situation de la HEP fribourgeoise par rapport à celle d'autres HEP, elle n'a pas connu les crises de jeunesse qu'ont connues d'autres Hautes écoles dans le pays, qui ont nécessité une refonte complète de l'ensemble du système après son démarrage. La HEP a été en mesure de répondre aux différents défis qui se sont posés à elle au fur et à mesure des missions qui lui ont été confiées, l'organisation de la formation continue pour les enseignants, le centre de documentation et la mise en œuvre de la question de la recherche, recherche qui, comme dans d'autres HEP, a dû être construite puisqu'il n'y avait pas jusqu'à ce moment-là de modèles dans ce domaine-là.

C'est vrai, depuis l'année 2005, cela a été relevé lors de la première évaluation que nous avons faite, nous avons constaté un certain nombre de carences, de corrections qu'il fallait apporter au projet de loi, qui portaient sur l'autonomie à mettre en place pour l'école et notamment également sur la question des structures de pilotage, le fait qu'il n'était pas souhaitable de cumuler, pour une raison de charge de travail avant tout les fonctions de doyen de la formation initiale et de recteur de l'institution. Au moment où nous avons voulu présenter le projet de loi est venue sur la table l'intégration des HEP dans la loi fédérale sur les Hautes écoles et le fait que nous devrions nous soumettre à un certain nombre d'éléments prévus dans cette loi. Je n'en prends que deux qui sont importants pour la Haute école. Ce sont les conditions d'admission dans une HEP et la nécessité pour cette HEP également de se soumettre à l'accréditation institutionnelle prévue par la loi fédérale. Cet élément était une exigence supplémentaire mais, en même temps pour nous, un élément qui nous a rassurés dans le fait que la question de la taille et la question du nombre d'étudiants ne seraient pas un critère d'accréditation et que des petites institutions en dessous de 600 étudiants pourraient également encore continuer à exister. Vous savez que c'était une question importante, en lien avec les HES également et les critères d'admission, que l'Office fédéral de la formation et de la technologie imposait aux HES régionales. Donc nous avons dû attendre cette loi fédérale pour connaître les contours définitifs; nous les avons maintenant. Nous avons maintenant préparé un projet de loi qui octroie l'autonomie à la HEP, donc la personnalité juridique qui prévoit des nouveaux organes, également de pilotage, en termes de conseil de HEP et non plus d'une commission comme celle que nous avons maintenant. Nous entendons mettre en consultation ce projet, nous l'espérons encore au mois de février, au mois de mars au plus tard. Nous avons été quelque peu retardés – j'aurais espéré pouvoir le faire encore au mois de janvier – par les travaux finaux relatifs à la loi scolaire.

Deuxième thème que vous avez abordé: les problèmes – si je dis les problèmes, je devrais dire plutôt les questions – relatifs à l'évaluation qui a été faite à l'intérieur de la HEP en 2012 et qui ont donné lieu à l'un ou l'autre article de presse.

En 2012, la HEP s'est en effet soumise d'elle-même à une évaluation interne ainsi qu'à une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des collaborateurs. Il faut commencer, et c'est important, par positiver en disant que les résultats sont certes satisfaisants, voire très satisfaisants, si on les compare avec ceux connus par d'autres institutions, mais des problèmes et des questions ont été relevés qui doivent effectivement nous amener à corriger un certain nombre d'éléments qui ont trait aussi à la coexistence de deux cultures et de deux langues au sein de l'institution, au fait de faire reconnaître les responsabilités de l'équipe directionnelle et à l'amélioration de la communication à l'intérieur de l'établissement.

Comme vous le savez sans doute, à partir de l'année 2012, j'ai repris la présidence de la commission de la HEP pour pouvoir également, à partir des organes, améliorer les relations entre l'interne de la HEP et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et l'organe de surveillance que je représente également. Nous avons exposé de manière ouverte, et je tiens à dire que la direction de la HEP a souhaité publier l'entier des rapports, les a mis à disposition de tous les collaborateurs, les a même présentés dans une séance ouverte pour pouvoir également les discuter. J'ai pour ma part rencontré à la fois l'association des formateurs et la conférence des formateurs pour une première discussion. Nous nous sommes mis d'accord sur un mandat que nous souhaitons pouvoir donner à une personne externe qui va accompagner la HEP dans ce processus de redéfinition, également de la stratégie. Je partage l'avis de M. le Député Schneuwly que les structures doivent suivre les stratégies, qu'il faut d'abord se mettre d'accord sur la stratégie de l'institution et la définition de son mandat, ce que nous allons faire maintenant avec l'aide d'un expert externe, expert qui a déjà travaillé dans d'autres HEP et qui connaît bien le paysage suisse des Hautes écoles pédagogiques, le paysage suisse de la formation des enseignants; ce sera le troisième thème que j'aimerais relever ici.

Certes, nous avons une HEP qui forme les collaborateurs pour l'enseignement primaire et l'Université forme les enseignants pour le secondaire I et le secondaire II, mais nous avons des modèles très différents dans l'ensemble du pays. Vous pouvez prendre l'exemple genevois qui forme l'ensemble du corps enseignant à l'Université. Vous pouvez prendre les HEP que vous avez mentionnées qui, comme la nôtre, ne forment que les enseignants primaires. Vous pouvez ajouter celle de Zoug qui vient d'être fondée suite à l'abrogation du concordat de la Suisse centrale pour la formation des enseignants. La question la plus importante qui se pose, c'est celle de savoir si nous remplissons les objectifs de formation qui sont les nôtres. Est-ce que nos instituts de formation en particulier arrivent à former le nombre d'enseignants dont nous aurons besoin pour le terrain? La réponse est oui, clairement oui! La HEP, pour la troisième rentrée consécutive, a fait le plein complet des enseignants puisqu'ils sont 140 par volée, ce qui nous permettra de voir arriver les prochaines rentrées scolaires avec un petit peu moins d'inquiétude que ce fut le cas pour les deux dernières.

Il en va de même à l'Université où la formation des enseignants au secondaire I bénéficie à nouveau d'un succès croissant, que ce soit d'ailleurs dans les deux parties linguistiques. Pour le secondaire II, vous le savez, nous venons de répondre également à une question à ce sujet, qui sera publiée prochainement: nous avons dû, et nous le regrettons beaucoup, faire un numerus clausus pour la formation du secondaire II parce que ce qui nous fait défaut ce ne sont pas les capacités de formation dans les institutions, mais le manque de places de stage dans le terrain professionnel. Nous ne pouvons former qu'autant de places que nous pouvons avoir, que les écoles nous mettent également à disposition. Pour le secondaire II, nous sommes allés loin, à l'extérieur également de notre canton.

La question de la structure est dès lors: voulons-nous faire une seule grande école pédagogique qui réunirait à la fois l'ensemble des compétences de la Haute école pédagogique, de l'Université par le Service de formation des enseignants ainsi que par l'Institut de pédagogie curative qui, à lui seul, forme environ 600 à 700 jeunes étudiants, avec des volées relativement importantes? Cette question n'est pas tout à fait simple à résoudre parce que vous devez également prendre en compte des éléments qui sont d'ordre financier, mais aussi des éléments de coopération possible à l'intérieur des institutions et de coûts relatifs ensuite à ces formations.

Ce que nous, nous visons, c'est de rassembler ces institutions pour toutes les complémentarités qu'elles peuvent présenter. Nous avons pu le faire la dernière fois avec les arts visuels. Nous essayons encore de le faire avec d'autres branches, telle la musique, ou bien des branches comme l'économie familiale. Contrairement à d'autres cantons, nous n'avons pas de problèmes de pénurie de formation puisque nous avons des institutions qui arrivent à former encore un certain nombre.

En revanche, nous devons renforcer ces aspects-là au niveau de la recherche. A la question de M^{me} la Députée Burgener, les cinq axes de recherche choisis par la HEP doivent être complémentaires évidemment de ceux choisis par d'autres institutions. Il ne saurait être question que dans toutes les HEP on ait les mêmes points de compétences de la recherche, faute de quoi nous cumulerions des compétences, alors que nous devons essayer de les additionner pour que l'ensemble du paysage des HEP permette de répondre aujourd'hui aux défis de l'école dans nos différents cantons. Mais cette question-là fera l'objet aussi, et je l'ai bien entendue de votre part, d'un point particulier dans le rapport qui fera partie intégrante du message de loi à l'appui de la révision de la HEP. Nous ne visons pas une fusion des trois entités actuelles. Nous visons plutôt une cohabitation coordonnée avec des collaborations importantes.

J'aimerais quand même relever qu'un des premiers enfants de cette collaboration dont nous sommes particulièrement fiers, parce qu'il a réussi à se positionner en trois ans déjà comme un acteur majeur sur le paysage suisse, c'est l'Institut suisse de plurilinguisme, qui est rattaché à la fois à l'Université et à la HEP, et qui aujourd'hui bénéficie d'importants mandats d'autres cantons et de la Confédération pour tout ce qui a trait au bilinguisme dans l'enseignement, mais tout ce qui a

trait aussi au bilinguisme, au trilinguisme, voire au plurilinguisme culturel et social dans notre pays. C'est ce type d'institut que nous visons. C'est ce type de collaboration que nous voulons mettre en place pour améliorer l'image de Fribourg comme lieu de formation et lieu en particulier de formation des enseignants.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 83 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 83.*

—

Rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2¹

Discussion

Rapporteur: **Benoît Rey (ACG/MLB, FV)**.

Commissaires: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, et Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi**

Le Rapporteur. Vous avez donc pu prendre connaissance du rapport annuel 2012 de la Commission interparlementaire

¹ Texte du rapport pp. 67ss.

de contrôle de la HES-SO et HES-S2. Comme vous l'avez constaté, ce rapport donne un certain nombre d'informations sur les différentes séances de la Commission interparlementaire qui ont ponctué l'année. Il y a une imprécision sur ce rapport, c'est qu'il y manque la situation du canton de Fribourg en ce qui concerne les démarches de la ratification de la nouvelle Convention HES-SO. Là, je dois dire que le canton de Fribourg est un canton qui a accompli ses tâches avec toute la célérité nécessaire. Nous avons, l'année passée, ratifié cette nouvelle Convention, si vous vous en souvenez. En ce qui concerne la loi fribourgeoise sur la Haute école, elle a été mise en consultation durant la fin de l'année dernière. J'ose penser que suite à la prise en considération de toutes les remarques émises lors de cette consultation, le gouvernement la soumettra prochainement au Grand Conseil. Je tiens à préciser à cet effet que le canton de Vaud vient de sortir, hier, son projet de loi cantonale sur la Haute école vaudoise. Contrairement au projet fribourgeois, il laisse à toutes les écoles leur autonomie, le canton de Fribourg prévoyant faire une Haute école fribourgeoise. Je me réjouis d'ores et déjà d'entendre les discussions sur l'organisation de notre Haute école.

La Commission interparlementaire s'est penchée sur un certain nombre d'aspects lors de ses différentes séances. Je souhaiterais relever certains d'entre eux. Tout d'abord, il est à constater une poursuite de l'augmentation des effectifs de la HES-SO, qui voisine les 18 000 étudiants. Je crois que cela est réjouissant, ce d'autant plus que nous pensions depuis une année ou deux que nous avions atteint un certain palier, en tout cas dans certains domaines. Dans le domaine de l'ingénierie, il y a eu un développement réjouissant grâce d'ailleurs aux nombreuses démarches faites par les écoles d'ingénieurs. Un autre qui l'est également touche le domaine de la santé mais j'y reviendrai.

L'autre élément fondamental qui a occupé la Commission est évidemment la nouvelle Convention et l'entrée en vigueur de cette nouvelle Convention. Nous avons eu d'ailleurs le plaisir, pas plus tard que hier, d'avoir une nouvelle séance de la Commission interparlementaire dans laquelle nous avons pu saluer non plus le conseiller d'Etat responsable des comités stratégiques, mais le conseiller d'Etat responsable du comité gouvernemental et le recteur, même s'il est ad interim, de la nouvelle HES-SO. Il est évident que toute l'année qui vient sera occupée, et même les années suivantes, par la mise en œuvre des nouvelles dispositions de cette nouvelle Convention.

Durant l'année dernière, et ça n'est pas tout à fait terminé, la Commission interparlementaire s'est beaucoup penchée sur le problème de la santé qui la préoccupait d'une manière assez forte. Vous avez pu le voir dans le rapport du président de la Commission interparlementaire. Si cette question préoccupait la Commission, c'était en raison de différents aspects. Le premier a trait aux différentes filières de formation qui existent entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, entre les filières Hautes écoles spécialisées et les filières Hautes écoles au niveau de la Suisse alémanique et aussi à la complémentarité entre la formation d'assistante en soins et santé communautaires (ASSC), qui relève évidem-

ment du domaine de la formation professionnelle, et la formation de niveau de la HES-SO, c'est-à-dire des infirmiers et infirmières avec bachelor, et master maintenant, au sein des différentes structures hospitalières. Je crois que pour la Commission, il a été nécessaire de pouvoir clarifier les concepts, de pouvoir clarifier aussi les utilisations de personnel et la manière dont on peut conjuguer au mieux les compétences respectives de ces personnes pour avoir des soins de qualité.

Le canton de Berne, je crois pouvoir le dire, a suscité un certain nombre de préoccupations au sein de la Commission interparlementaire de deux manières: d'une part, en décidant de déplacer un de ses sites ou un de ses campus dans la région biennoise, proche de la Haute école ARC, ce qui provoque une certaine concurrence, d'autre part, en créant une Haute école de soins infirmiers à Saint-Imier, ce qui pourrait poser problème aussi au niveau de cette complémentarité. A ce sujet-là, je ferai référence aussi au développement réjouissant des autres écoles de santé de niveau de la HES. Pour reprendre ce que disait précédemment M^{me} la Conseillère d'Etat concernant les HEP, nous avons le plein de candidats dans les Hautes écoles spécialisées du domaine de la santé. Ce n'est pas la Haute école spécialisée qui ne peut pas se développer, mais c'est bien la question des places de stage et des lieux de formation qui limite la possibilité de former. Dans ce sens-là, s'il y avait velléité quelconque de faire une formation de soins infirmiers au niveau secondaire au lieu de tertiaire – on peut discuter du bien-fondé – cela ne résoudrait pas le problème de la limitation des places qui, actuellement, est le seul qui nous empêche de pouvoir former plus de personnes.

Sujet que nous avons abordé lors d'une de ces séances: les mandats de recherche qui sont octroyés aux différents collaborateurs des Hautes écoles. Là, je crois pouvoir dire qu'au niveau de la Commission interparlementaire nous avons vu des projets extrêmement intéressants. Je pense que le canton de Fribourg devrait dans ses Hautes écoles – nous en avons discuté également – faire un effort au niveau de la collaboration en matière de recherche dans le sens où il y a des projets énormes qui ont été développés dans les autres cantons. Nous sommes, pour l'instant, un peu un parent pauvre en la matière, de même en ce qui concerne les collaborations entre les HES et d'autres écoles du niveau tertiaire, notamment l'EPFL. Vous avez tous vu dans la presse les contrats de collaboration qui existent entre le Valais et l'EPFL. J'ose espérer que le canton de Fribourg puisse conclure de tels contrats à l'avenir pour pouvoir développer et profiter de synergies en la matière.

Un dernier élément que je souhaiterais souligner, qui dépasse légèrement le cadre de ce rapport, est le travail de la délégation fribourgeoise dans le cadre de cette Commission interparlementaire. Comme vous le savez, nous avons une délégation fribourgeoise qui a été presque entièrement renouvelée avec la nouvelle législature. Il nous a semblé important de pouvoir mieux rencontrer les Hautes écoles fribourgeoises, ceci d'autant plus que quatre directeurs, j'allais dire quatre et demi, voire cinq, des Hautes écoles fribourgeoises ont également changé durant l'année dernière. Il était important de pouvoir

échanger pour savoir comment mieux pouvoir défendre les intérêts de l'école fribourgeoise.

C'est dans ce sens que nous avons entrepris un certain parcours de visite de ces Hautes écoles, tout d'abord en rencontrant les quatre directeurs des quatre écoles et le directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise. Je tiens d'ailleurs à ce sujet-là à les remercier tous les cinq, M. Berset pour le souci qu'il a eu de nous permettre ces différents contacts et la rencontre générale que nous avons eue, et chacun et chacune des directeurs et directrices des Hautes écoles pour les séances extrêmement intéressantes que nous avons eues.

Je me permets une petite note tristement humoristique. Lors de la visite de la HES-santé, notre collègue le député Zosso n'a pas pu faire autrement que de chuter en sortant de l'école de santé. C'est un comble, en sortant d'une école de santé! C'est la raison pour laquelle il n'est pas présent aujourd'hui. Je lui souhaite un prompt rétablissement!

Ces visites aux différentes Hautes écoles nous ont permis de voir quels étaient les enjeux particuliers de chacune des Hautes écoles parce que, évidemment, ils sont extrêmement différenciés dans le domaine de l'ingénierie, du travail social ou de la santé. C'est avec toutes ces informations que la délégation fribourgeoise poursuivra son travail.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a examiné avec intérêt le rapport annuel de la CIP de contrôle de la HES-SO-S2. Le développement nous réjouit avec un nouveau record d'inscrits, avec plus de 18 000 étudiants. Cela indique aussi l'attractivité et le rayonnement indéniables des HES en Suisse romande et surtout les 4000 nouveaux diplômés qui répondent certainement et sûrement aux nombreuses exigences et demandes du marché économique et aux nouvelles attentes de la population, en particulier dans les soins qui exigent des diplômés de niveau tertiaire universitaire une grande qualité de la formation si chèrement acquise.

Hier, lors de la séance, comme cela a été dit par notre président de délégation, M. Claude Roch et le comité gouvernemental nous ont de plus indiqué une augmentation pour 2013 de plus de 400 étudiants et pour 2014 des prévisions de plus 800 étudiants. C'est un succès mais aussi de nouveaux défis, comme la hausse constante des budgets et engagements financiers et le maintien, et cela est important, de la qualité de ces multiples filières de formation. L'innovation dans les technologies de pointe devra encore être mieux soutenue par les cantons dans les domaines porteurs. Une coordination sera certainement nécessaire afin d'éviter des doublons entre les HES de chaque canton. En ceci, je fais référence à la page 6 du rapport qui mentionne un montant «gelé» de la réserve stratégique d'innovation de 24,5 millions. Je voulais savoir à ce sujet si le canton de Fribourg va éventuellement intervenir auprès du comité gouvernemental pour débloquer quelques fonds de cette réserve stratégique dans l'innovation. J'aime-rais écouter à ce sujet les représentants du Gouvernement.

La HES Fribourg trouvera certainement sa place dans ce grand paysage universitaire tertiaire, tant technique que

sociétale, en particulier dans les domaines de la santé et du travail social, cela grâce à la future loi cantonale HES Fribourg, comme cela a déjà été indiqué. Le groupe souhaite également connaître à quelle date cette loi sera proposée au Grand Conseil pour examen de détail.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Le Rapporteur. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que, effectivement, je crois que la préoccupation de la qualité de l'enseignement dans le cadre du développement du nombre d'étudiants au niveau de la HES-SO est une préoccupation majeure de la Commission interparlementaire.

La Commissaire. Avec mon collègue, le Directeur de l'économie, nous nous sommes partagé la tâche pour répondre à vos différentes interrogations. Nous souhaiterions tout d'abord et en préliminaire rappeler l'importance que cette Commission interparlementaire revêt pour la bonne marche de la HES-SO du point de vue politique, puisqu'elle est garante du contrôle parlementaire sur l'ensemble des sept cantons constituant la HES-SO, plus grande HES de Suisse. Elle est aussi garante des équilibres régionaux qu'il y a lieu de trouver. Elle est, de ce point de vue-là, un accompagnement nécessaire et bienvenu pour notre canton en particulier. Dans ce sens, nous aimerions remercier chaleureusement la délégation fribourgeoise, qui a été renouvelée dans la continuité en 2012, et en particulier son chef de délégation, M. le Député Benoît Rey.

Nous aimerions en effet souligner le travail remarquable effectué par notre délégation fribourgeoise dont les interventions et les suggestions ne passent pas inaperçues dans la Commission. Ce travail est d'autant plus méritoire qu'il concerne une matière très complexe et cela sous tous les angles, l'angle de la formation, l'équilibre des régions, l'équilibre financier, l'angle de la formation continue qui revêt une importance croissante dans notre société. Cette mission se déroule aussi sur un arrière-plan en constante évolution, ce qui exige une vigilance et un investissement constants des membres de la délégation. Le rapport fait par notre président est un exemple concret de ce travail remarquable.

S'agissant du domaine santé-social, j'aimerais relever deux éléments pour compléter M. le Président de la Commission. Tout d'abord le premier, s'agissant effectivement des discussions un peu délicates que nous avons dû mener avec le canton de Berne au sujet du parallélisme des voies de formation dans le tertiaire: l'indication nous a été donnée de la fin du projet-pilote à l'école de Saint-Imier faute de profil clairement marqué et de moyens probablement pour maintenir ce parallélisme de formation. Il n'y aura pas de nouvelle volée à l'école de Saint-Imier pour le domaine des formations supérieures en soins infirmiers.

Le deuxième élément concerne la remarque de M. le Député Schoenenweid. En fait, il faut lire cette remarque de la manière suivante. Les cantons ont décidé de «geler» la réserve stratégique à 24,5 millions: cela ne signifie pas «geler» l'utilisation de la réserve stratégique, mais la «geler» à un montant équi-

valant à environ 9% du budget total de la HES-SO, comme étant aussi un des moyens de contrôle du financement global de la HES-SO. Cela correspond en gros également à la nouvelle Convention intercantonale qui prévoit un plafond de l'ordre de 10% pour la réserve stratégique. Nous avons dès lors décidé de ne pas l'alimenter au-delà de ces 24,5 millions, mais ces montants sont bien évidemment utilisés pour la recherche et le développement, pour les différents projets que les écoles peuvent lancer au cours de l'année.

Je finirai, avant de passer la parole au Directeur de l'économie, par mes vœux de prompt rétablissement à M. le Député Zosso. Je regrette beaucoup que cela se soit passé devant la Haute Ecole de santé. Cela n'est qu'un encouragement à poursuivre la planification pour le nouveau bâtiment de la Haute Ecole de santé et je ferai en sorte qu'il n'y ait pas d'escalier devant ce bâtiment...

Je vous remercie de votre attention.

Le Commissaire. Im Sinne eines Vorteils der Freiburger Fachhochschulen erlaube ich mir, drei kurze Bemerkungen in deutscher Sprache zu machen, dies in Ergänzung zu den bereits gemachten Bemerkungen unserer Erziehungsdirektorin.

Zuerst einmal will ich der Freiburger Delegation und den Freiburger Vertretern in der Kommission ein Kränzchenwinden. Sie haben nicht nur ein immenses Interesse an ihrer Aufgabe gezeigt und unsere Interessen sehr gut verteidigt, Sie haben auch – der Präsident der Delegation hat es bereits gesagt – ein grosses Interesse gezeigt, das komplizierte Umfeld der Fachhochschulen kennenzulernen und die Schulen zu besuchen und in diesem Zusammenhang das interne Funktionieren unserer Fachhochschulen kennen zu lernen. Ein grosses Dankeschön dafür.

Zweiter Punkt: Die Ratifizierung der neuen interkantonalen Vereinbarung war das zentrale Dossier des vergangenen Jahres, eine Krönung eines langen und beschwerlichen Verfahrens. Wir haben nun eine gute gesetzliche Grundlage, um die Fachhochschule der Westschweiz, die grösste Fachhochschule der Schweiz, vorwärts zu bringen und auch hier möchte ich der Freiburger Delegation für ihre Überzeugungsarbeit danken. Die Vereinbarung wurde in allen Kantonen mehr oder weniger einstimmig verabschiedet.

Eine dritte, kurze Bemerkung zum Gesetz über die Westschweizer Fachhochschule Freiburg: Wir haben die Absicht, Ihnen dieses Gesetz noch vor der Sommerpause zu unterbreiten und sind zur Zeit daran, die Vernehmlassungsergebnisse auszuwerten.

In diesem Sinne danke ich Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und für die Kenntnisnahme des Berichts.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 37 sur le P2081.10 Jean-Daniel Wicht/Jacques Morand (lutte contre le travail au noir)¹

Discussion

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je vous signale tout d'abord mes liens d'intérêts par rapport à ce postulat que j'ai déposé à l'époque avec mon ex-collègue Jacques Morand, qui est d'ailleurs ici ce soir et que je salue. Je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs qui gère entre autres le secrétariat de l'Association fribourgeoise de contrôle, qui gère les inspecteurs de chantier. Je suis également membre de l'assemblée de l'Association fribourgeoise de contrôle.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour la qualité du rapport, pour les chiffres fournis et l'analyse détaillée de la situation. Au travers de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, cela fait plus de dix ans que je participe activement à la lutte contre le travail au noir, principalement sur les chantiers fribourgeois. Je relève qu'aujourd'hui, une organisation structurée et efficiente existe dans notre canton. Je tiens à remercier également tous les acteurs, services de l'Etat, Police cantonale et partenaires sociaux pour ce travail de partenariat. Je suis par contre convaincu qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre de contrôles ou de contrôleurs, mais de sanctionner plus sévèrement les fraudeurs. Il s'agit d'une minorité de patrons, une minorité de travailleurs. La dissuasion par le porte-monnaie est aussi un moyen de prévention. Lors du dépôt de ce postulat avec mon collègue Jacques Morand, nous avions quelques doutes sur l'utilisation correcte et complète des rapports des inspecteurs de chantier de la construction. Aujourd'hui avec ce rapport, mon doute n'est pas totalement levé, même si les chiffres sont éloquents.

Pour rappel, en 2009 peu avant les Fêtes de Noël, des inspecteurs de chantier contrôlent un travailleur sur un chantier. Les réponses de ce travailleur aux inspecteurs étant peu claires voire évasives, les inspecteurs décident de faire quelques téléphones. Ils contactent tout d'abord la caisse AVS pour vérifier si le travailleur est déclaré auprès de l'entreprise effectuant les travaux ce jour-là sur le chantier visité. L'AVS répond non. Ce dernier est déclaré auprès d'une autre entreprise, celle de notre ex-collègue du Grand Conseil, Jacques Morand ici présent. Confirmation est faite par M. Morand à l'inspecteur du travail au noir qui lui téléphone et il lui dit que le collaborateur travaille bien pour son entreprise, mais est en ce moment en arrêt maladie. La décision du chef d'entreprise tombe: licenciement de ce collaborateur avec effet immédiat.

Chers collègues, à ce jour, renseignement pris auprès du Service public de l'emploi (SPE), bien entendu avec l'autorisation de Jacques Morand, le travailleur n'a jamais été sanctionné. Les faits remontent à 2009. Il n'a surtout jamais été dénoncé pour cet acte. Est-ce juste? Les bras m'en tombent! Toujours selon le Service public de l'emploi, au sens légal de la loi sur le travail au noir, ce cas ne serait pas considéré comme une

¹ Texte du rapport pp. 104ss.

forme de travail au noir. C'est finalement l'employeur qui devrait prendre des mesures, par exemple en déposant une plainte contre son collaborateur, alors même qu'il n'a jamais été informé officiellement de la situation constatée par les inspecteurs de chantier. Il s'agissait seulement d'une vérification par téléphone. Pourtant, le rapport des inspecteurs était parfaitement clair. Je l'ai vu ce rapport de mes propres yeux. Merci à M. le Commissaire du Gouvernement de confirmer que travailler durant un arrêt maladie pour un autre employeur est bien une forme de travail au noir. Dans la négative, je lui serais reconnaissant, même s'il s'agit d'une lacune de la loi fédérale sur le travail au noir, de faire en sorte qu'à l'avenir, ce genre de cas soit également sanctionné. Il en va de l'égalité de traitement entre employeurs et employés. Sur ces considérations, je réitère mes remerciements au Conseil d'Etat pour l'excellent travail de ce rapport fouillé et je prends acte avec satisfaction, comme le groupe libéral-radical d'ailleurs, de ce rapport.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). M. Jean-Daniel Wicht aurait éventuellement pu se dispenser de déposer ce postulat. Il fait partie de l'AFCO et de ce fait il connaissait toutes les réponses aux questions qu'il a posées.

Je fais moi-même partie du bureau et du comité de l'AFCO et m'occupe au sein de cette commission en particulier du second œuvre.

Ce rapport a plusieurs mérites. Il met en lumière ce cancer sournois qui, sans contrôle, serait légitimé insidieusement sous le manteau. Il rappelle que certains secteurs économiques à faible valeur ajoutée subissent une concurrence illégale de la part de collègue peu scrupuleux. Il insiste sur la perte financière de nos institutions, sur des revenus et des taxes non perçus, parce que non répertoriés. Ce rapport répond certes plus ou moins précisément aux questions posées, mais ne présente que peu d'améliorations pour la poursuite de la lutte.

Concernant les réponses aux questions, nous avons la confirmation que la construction est le domaine le plus touché, suivi de l'hôtellerie et de l'agriculture. Les amendes concernent pour les trois quarts les entreprises et un quart les travailleurs. Pour le suivi, un gros effort est fait, mais les inspecteurs ne sont pas automatiquement informés des retours, ce qui est un frein pour les améliorations. Pour les encaissements AVS, impôts, les chiffres sont très variables d'une année à l'autre. Les sanctions administratives sont également très variables et peuvent se monter jusqu'à 165 francs par année. Enfin, quant aux nouveaux moyens pour améliorer la situation, il s'agit en particulier de la table ronde que le SPE a mis sur pied afin de coordonner toutes les actions. Ce rapport est donc un bon état des lieux. De ce point de vue, de par son existence, il rappelle le rôle important pour lutter contre la concurrence déloyale, lutter pour la sécurité des travailleurs et la meilleure égalité devant l'impôt et les institutions. En conclusion, les fraudeurs recensés sont les entreprises qui emploient au noir, les travailleurs non répertoriés, les maîtres d'ouvrage privés qui emploient indûment ces ouvriers. Les deux premiers sont effectivement sanctionnés. En revanche, l'Etat ne s'est toujours pas donné les moyens légaux d'attaquer ces «Arbeitgeber» occasionnels sans foi ni loi. La Confédération et notre

canton n'ont pas l'intention d'augmenter les effectifs des inspecteurs plafonnés à 5 EPT. Il est pourtant heureux de relever que l'AFCO a étoffé cette lutte en y adjoignant le contrôleur des travailleurs détachés, le contrôle des déchets, la sécurité sur les chantiers, le contrôle des CCT. Ainsi, les inspecteurs ont l'occasion de rentabiliser les déplacements et de gagner en efficacité. La lutte contre le travail au noir est une notion indispensable pour la répression des fraudeurs. Cependant, il faut reconnaître que les cinq inspecteurs du canton inspirent bien moins la peur du gendarme que les contrôles de vitesse sur nos routes. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique vous recommande de prendre acte de ce rapport.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). C'est à mon tour de déclarer mon lien d'intérêt avec l'Association fribourgeoise de contrôle, l'AFCO.

Le rapport que rend le Conseil d'Etat sur la question difficile du travail au noir dans notre canton ne peut se lire qu'en demi-teinte. Il peut intéresser sous l'angle des chiffres avancés, de certains points en particulier. Il est rappelé que certains secteurs professionnels comme l'hôtellerie et la restauration, le second œuvre, la construction et le commerce sont des branches dans lesquelles l'attention des contrôles doit demeurer constante et accrue. Il n'est pas intéressant non plus de connaître le détail des ordonnances prononcées par le Ministère public. Le principal mérite de ce rapport réside indéniablement dans le fait de souligner une nouvelle fois la gravité de la situation: près de 600 entreprises dans notre canton suspectées d'employer des travailleurs au noir entre 2008 et 2012, c'est tout simplement énorme! Enorme d'une part par le chiffre en lui-même, mais énorme surtout par le nombre de situations de détresse et d'exploitation que ce chiffre induit, ne l'oublions pas. C'est là que le rapport du Conseil d'Etat déçoit. Si le Conseil d'Etat reconnaît que la situation mérite l'engagement supplémentaire d'inspecteurs et d'inspectrices – comment pourrait-il dire le contraire? – il se borne à préciser que sa demande a été rejetée par le seco, en d'autres termes «essayé pas pu». C'est bien modeste comme réponse face aux défis que nous lance au quotidien le problème du travail au noir. Bien modeste également est la conclusion du rapport qui se contente d'indiquer qu'il convient d'attendre les conclusions du Conseil fédéral et que le cas échéant, peut-être, il faudra répercuter le renseignement. Nous attendions clairement plus d'engagement dans ce rapport, voire même quelques propositions concrètes. Ainsi arrive la question de la soustraction aux assurances sociales. En pratiquant le travail au noir, les entreprises et les travailleurs qui en usent créent un manque à gagner auprès de nos principales assurances sociales qui se chiffre par centaines de milliers de francs. Il est tout à fait possible de remédier à ce problème en s'engageant pour l'annonce immédiate des salariés auprès des assurances sociales et ceci dès le premier jour de travail. Cette obligation faite aux entreprises permettrait de déceler tout de suite les infractions sans occasionner de travail administratif supplémentaire aux entreprises. Aujourd'hui les délais légaux sont beaucoup trop lâches et il suffit de mentir pour se soustraire aux contraintes fixées dans la loi. L'annonce immédiate est une solution. Elle demande une adaptation de la loi fédé-

rale sur l'AVS pour commencer. Nous attendions du rapport présenté qu'il engage le Conseil d'Etat dans cette voie, ne serait-ce que par la transmission de ce projet à l'attention des instances fédérales ou par la mention d'un soutien quel qu'il soit. Le rapport n'y fait pas allusion.

Autre point à souligner, le suivi des cas dénoncés dans le domaine des assurances sociales. Le rapport indique qu'en Suisse plusieurs milliers d'acteurs s'occupent d'assurances accidents, de deuxième pilier, d'AVS, d'APG, d'AI, d'allocations familiales et il serait dès lors impossible de vérifier si ces instruments sont réellement mis en œuvre. C'est un aveu d'impuissance qui étonne. Il est vrai que les caisses et les influences sont multiples, mais dans notre canton, dans les secteurs à risque, il n'y en a pas tant que ça. Nous disposons de deux grandes caisses patronales la CIGA et la CIFA. Il y a la caisse des entrepreneurs nationaux dans le bâtiment et il y a une ou deux caisses principales pour le secteur de l'hôtellerie. Ces caisses ne représentent pas l'entier du marché, mais si l'on veut dénicher les fraudeurs, il est possible de se concentrer sur les principaux partenaires pour obtenir des résultats. En d'autres termes, «si on veut, on peut».

Il y a un enjeu majeur sur lequel le Conseil d'Etat devra se pencher lorsqu'il examinera la pertinence de la stratégie actuelle en matière de lutte contre le travail au noir cette année encore. Cela est indiqué ainsi dans le rapport. L'objectif est clairement de cibler les fauteurs dans les secteurs à risque avec une volonté ferme de sanctionner lorsque les cas sont dénoncés. Il faut qu'il y ait la crainte de fauter, sans quoi, comme dans la lutte contre le dopage, nous serons en butte de devoir réagir plutôt que de pouvoir agir. Lorsqu'on lit dans le rapport que l'exécutif cantonal a pris le parti de favoriser la prévention plutôt que la répression, on doute très sérieusement que le Conseil d'Etat partage cet objectif volontaire.

Pour terminer, lorsque l'on parle de répression, il ne faut pas non plus se tromper de cible. Tous les travailleurs surpris en situation de travail au noir n'ont pas choisi délibérément de l'être. On sait que pour nombre d'entre eux, la nécessité et l'extrême des parcours de vie ont conduit à l'illégalité. On ne peut pas oublier qu'un salarié contraint au travail au noir subit une triple sanction: subir des conditions d'exploitation par l'employeur, sanction concernant son séjour par l'expulsion, obligation de partir avant d'avoir vu son droit reconnu notamment en termes de salaire. Focaliser sur le permis de séjour n'est pas une politique digne, se concentrer sur le respect des conventions collectives et sur la lutte contre le dumping salarial doit demeurer l'objectif premier. Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte du rapport.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht behandelt und verdankt diesen. Die Strategie des Staatsrates zur Bekämpfung der Schwarzarbeit – Prävention, auf jede Anzeige eine Untersuchung einzuleiten, jährlich zwei Wirtschaftszweige besonders zu kontrollieren – können wir befürworten. Wie wichtig die Kontrollen sind, die seit der Einführung des Bundesgesetzes im Jahre 2008 in über 2200 Betrieben und bei 7000 Arbeitnehmern gemacht wurden, zeigen die Zah-

len in den Tabellen 4 und 5, betreffend Quellensteuerertrag, Bussenertrag und fakturierte Verwaltungssanktionen.

Wir sind dafür, dass die Kontrollen wie bis anhin weitergeführt werden und fehlbare Arbeitgeber und Arbeitnehmer rigoros bestraft werden. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den vorliegenden Bericht zur Kenntnis und folgt der Ansicht des Staatsrates, Schlussfolgerungen des Bundesrates per Ende 2013 abzuwarten, um eventuelle Änderungen der aktuellen Strategie vorzunehmen.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je souhaite remercier tous les intervenants pour leur prise de position.

J'aimerais faire une remarque concernant la stratégie cantonale. Cette stratégie, arrêtée en 2008 et reconduite jusqu'à la fin 2013, repose sur deux axes principaux: la prévention et l'intervention ciblée. Dans le cadre de cette stratégie, le Conseil d'Etat a également décidé que toutes les dénonciations devaient faire l'objet d'investigations, que deux branches économiques devaient être soumises à une attention particulière chaque année et que des contrats d'objectifs entre les partenaires actifs dans la lutte contre le travail au noir devaient être définis. Concernant les résultats de cette lutte contre le travail au noir, que ce soit sur la base du travail d'une délégation comme dans le cadre de la construction, ou par les propres moyens du Service public de l'emploi, les chiffres montrent que les inspecteurs du travail au noir contrôlent en moyenne 500 entreprises par année sur les questions de droit des étrangers, sur l'affiliation aux assurances sociales et sur le respect des dispositions fiscales. Conformément à la stratégie du Conseil d'Etat, toutes les dénonciations font l'objet de contrôles, ce qui constitue la base d'environ un tiers des interventions de nos inspecteurs. Vous avez lu les résultats et les nombres de ces contrôles. J'aimerais rapidement faire une appréciation de ces résultats. Notre but n'est pas de pointer du doigt certaines catégories d'entreprises ou de stigmatiser une branche économique en particulier, non! Notre action vise avant tout à protéger les travailleurs et à garantir un marché de saine concurrence sans dumping salarial ou social. Les mesures d'incitation introduites par la loi fédérale ont porté leurs fruits. J'en veux pour preuve le nombre d'annonces de travailleurs effectuées par le biais de la procédure simplifiée directement auprès de la caisse cantonale AVS ou par le biais de «Chèque emploi». L'association «Chèque emploi» à Fribourg, dont la gestion administrative est confiée au Centre d'intégration socioprofessionnel, compte 1248 employeurs et 932 employés au 31 décembre 2012.

Nous avons tout de même rencontré des difficultés. Tout n'est pas rose au niveau de la loi et de ses ordonnances. La complexité du système de lutte contre le travail au noir réside dans l'intervention de multiples acteurs chargés de vérifier les constatations faites par les inspecteurs sur le terrain et le cas échéant de prononcer les sanctions propres à chaque domaine de compétence. Ainsi, pour un travailleur contrôlé, il est usuel que les inspecteurs procèdent à plusieurs dénonciations, que ce soit auprès des autorités pénales, des autorités compétentes en matière de droit des étrangers, ou auprès des autorités fiscales et des assurances sociales. Ces différentes

autorités ont ensuite la responsabilité d'instruire le dossier selon leur propre législation et si nécessaire de sanctionner les contrevenants. A ces sanctions s'ajoutent encore celles dictées par la loi sur le travail au noir en cas de non-respect important ou répété des obligations légales. Le Service public de l'emploi est l'autorité compétente en la matière et peut prononcer l'exclusion des marchés publics pour une entreprise fautive du secteur de la construction ou la suppression des aides financières accordées à une exploitation agricole par exemple. L'application des normes fédérales en matière de lutte contre le travail au noir implique dès lors une coordination efficace entre les acteurs dont l'activité est dictée par des lois propres et qui n'étaient pas forcément appelés à collaborer aussi intensément dans le passé.

Comme le mentionnent les postulants, l'exercice de la lutte contre le travail au noir selon la nouvelle loi a mis à jour divers problèmes liés à la coordination de la pratique de chaque autorité. La question de l'échange des données constitue très clairement l'un de ces problèmes. De plus, parmi les acteurs concernés, nous trouvons bon nombre d'entités privées du secteur de l'assurance. Conscients de ces difficultés, les acteurs de la lutte contre le travail au noir ont donc pris les devants et se sont entendus pour adopter un fonctionnement favorisant une meilleure coordination et une collaboration efficace. Le Conseil fédéral a fait un bilan de l'exécution de la loi sur le travail au noir. Il a, sur la base d'un rapport, développé 28 mesures et il va les concrétiser jusqu'à la fin de cette année. Sur cette base, on pourra apporter ces différentes améliorations.

Avant de terminer, j'aimerais reprendre le cas qui était à la base de ce postulat et qui a été relevé par M. le Député Wicht. Ce cas est problématique et choquant si on l'entend comme ça. Il relève plus du contrat de travail que du travail au noir. Il y a trois domaines qui sont couverts par la loi sur le travail au noir. Premièrement, il s'agit de la question de permis de travail (le droit des étrangers) et dans le cas précis ce collaborateur avait le permis C. Il était autorisé à prendre un emploi sur le territoire suisse. Le deuxième domaine est la question de l'affiliation aux assurances sociales et le troisième point concerne les impôts à la source. Dans le cas présent, aucune de ces trois conditions n'était violée. Comme je viens de le dire, la Confédération est en train de revoir le système et d'analyser quelles améliorations on peut apporter. Je pense qu'il est utile de soumettre au seco ce cas précis pour qu'il puisse l'intégrer dans leurs réflexions. Vous avez aussi souligné le problème ou une certaine irritation par rapport au manque de communications et d'informations. Il faut souligner que les inspecteurs sont liés par l'obligation de garder le secret. Ceci est décrit de manière très claire à l'article 5 de la loi sur le travail au noir. Quant à l'article 12 de cette loi, il est mentionné que les informations peuvent être données directement aux autorités concernées et uniquement à ces autorités. La Confédération a constaté qu'il y avait quelques difficultés et quelques lacunes en matière de transmission des informations, par exemple entre les assurances sociales. Dans ce contexte, il y a certainement des améliorations qui seront faites et que nous allons reprendre dans nos réflexions pour

une future stratégie de lutte contre le travail au noir au niveau cantonal.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 38 sur le P2010.08 Jean-Daniel Wicht/Christian Ducotterd (stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle)¹

Discussion

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêt dans ce postulat, si ce n'est celui d'un patron qui est motivé à soutenir la réinsertion professionnelle en mettant à disposition des places de stages dans son organisme. Je remercie le Conseil d'Etat pour la qualité de ce travail. Cet inventaire exhaustif de toutes les mesures de réinsertion professionnelle se trouve dans ce rapport avec beaucoup de détails.

Lors du dépôt de ce postulat, je présidais la corporation forestière de la Sonnaz et mon collègue député Christian Ducotterd en était le vice-président, il l'est d'ailleurs sauf erreur toujours aujourd'hui. Un collaborateur de cette entreprise forestière, suite à des problèmes de dos, reçoit la décision de son médecin: arrêt définitif de son activité de forestier bûcheron. La tuile! Grâce à la détection précoce mise en place par l'Office AI du canton de Fribourg, il a été rapidement pris en charge par les collaborateurs de cet Office. Afin d'évaluer son futur, un nouveau métier, l'Office AI inscrit la personne au centre Orif de Morges. A Morges, pour rentrer dans cette organisation, il faut attendre quatre mois, délai à attendre à la maison avant de pouvoir évaluer un autre métier. L'idée de ce postulat était de rechercher les entreprises volontaires prêtes à engager ces personnes pour des stages, afin qu'elles puissent voir leur intérêt pour un nouveau métier et d'indemniser les patrons qui prendraient ces personnes en stage. Les organisations comme Orif engendrent des coûts relativement importants par jour. La troisième idée est de faire des économies dans le cadre des prestations AI et finalement d'évaluer des candidats plus rapidement et directement dans le monde du travail. Je suis persuadé que des patrons sont prêts à s'engager, moyennant une légère rémunération.

A l'époque du dépôt du postulat, mon opinion était plutôt négative par rapport au centre Orif. Je voyais un business dans le domaine du social. J'avais le sentiment que l'on pouvait avoir des solutions aussi efficaces, moins onéreuses et surtout plus rapides. Dans l'intervalle, un centre Orif s'est ouvert à Vaulruz dans l'ancien arsenal. La direction, suite au dépôt de ce postulat avec mon collègue Ducotterd, m'a invité à visiter le centre. Je fus impressionné par ce que j'ai vu sur place. Aujourd'hui, j'aimerais saluer la qualité du travail de cet organisme indépendant qui a mis en place une organisation efficace avec beaucoup de professionnalisme. Cette nouvelle antenne permet de diminuer le temps d'attente des

¹ Texte du rapport pp. 91ss.

candidats fribourgeois à une évaluation en vue de leur réinsertion professionnelle. Je suis convaincu que dans certains cas particuliers, des entreprises peuvent soutenir une évaluation rapide d'une personne devant réorienter sa carrière professionnelle. Je remercie le Conseil d'Etat qui souhaite prendre contact avec les organisations du monde du travail, afin de rechercher ces entreprises qui pourraient soutenir cette démarche.

Sur ces considérations, je prends acte, comme le groupe libéral-radical, de ce rapport. Je remercie ses auteurs et surtout tous les acteurs fribourgeois qui œuvrent avec conviction pour réintégrer rapidement les demandeurs dans le monde du travail.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il est vrai que nous avons travaillé avec mon collègue Jean-Daniel Wicht, comme notre conseillère d'Etat Marie Garnier, au sein de la corporation forestière de la Sonnaz. Nous avons tous dû abandonner par surcharge de travail.

Le rapport résultant du postulat concernant les possibilités de stage en entreprise permet de mettre en lumière dans un seul document les différentes mesures mises en place. On peut remarquer que l'offre est large et celle-ci s'est encore étoffée depuis le dépôt du postulat. Concrètement, nous pouvons constater qu'en fonction des besoins, il est possible de diriger une personne vers la mesure la plus adéquate. Le demandeur de prestations peut lui-même être actif tout en choisissant la meilleure façon d'être réinséré dans la vie professionnelle, malgré un handicap. Concernant la possibilité de se former dans une nouvelle activité correspondant à son état de santé et ceci directement en entreprise, nous pouvons constater que la possibilité existe. Le partenariat que compte mettre en place le Conseil d'Etat avec les partenaires économiques devrait permettre d'assurer une meilleure reconversion directement en entreprise. Les contraintes pour chaque entreprise doivent être minimisées pour que celles-ci restent intéressantes. Une vulgarisation et une information auprès des personnes concernées est nécessaire pour diriger chacun vers la mesure qui répond le mieux à ses besoins. Une reconversion réussie est une prévention à différents problèmes sociaux. Elle empêche certaines personnes de se retrouver dans la précarité. C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport N° 38 concernant les stages de formation en entreprises. Les postulants avaient principalement axé leurs questions sur les stages en entreprises pour les bénéficiaires d'accidents et maladies. Le Conseil d'Etat avait annoncé qu'il intégrerait également les stages concernant le chômage et l'aide sociale. Pour préparer mon intervention, j'ai été relire le débat du Grand Conseil où le postulant Wicht présentait la situation d'une personne qui a dû attendre plusieurs mois avant d'avoir une place Orif à Morges. La question qui m'est immédiatement venue à l'esprit est de savoir si aujourd'hui, dans le même cas que celui qui s'était présenté à l'époque, les moyens permettraient de

trouver rapidement une place dans le canton de Fribourg. Je n'ai pas trouvé la réponse dans ce rapport.

La problématique soulevée par les postulants est pertinente. Dans ma précédente entreprise, j'avais eu recours à une employée de commerce qui était au chômage et qui était venue dans le cadre d'un stage. La situation de ma petite entreprise ne me permettait pas d'engager un poste supplémentaire. Cette personne est venue au bénéfice d'un stage suite à une discussion avec son conseiller ORP. Le résultat fut que l'engagement de cette personne a été bénéfique. J'ai pu me décharger de certaines tâches administratives et j'ai engagé cette personne à 50% à la fin du stage. Dès que les capacités financières me l'ont permis, j'ai engagé cette personne à 80%, ce qui correspondait au taux d'occupation souhaité par la bénéficiaire. Si je vous raconte ceci, c'est qu'il s'agit d'un cas précis dans lequel une personne au chômage a bénéficié d'un stage professionnel, lequel a débouché sur un emploi. Comme dans l'exemple que je viens de citer, le Conseil d'Etat évoque dans sa réponse la possibilité que les mesures ou stages peuvent déboucher sur un contrat de travail, ce qui nous amène à nous poser la question suivante: quel est le nombre de stages qui débouchent sur un contrat de travail? Il aurait été intéressant de l'avoir comme information.

Pour en revenir au placement suite à une invalidité, le Conseil d'Etat affirme que «les entreprises intéressées devraient s'équiper et acquérir les compétences propres à assurer les stages allant au-delà des simples stages d'essai, intégrant des procédures permettant l'évaluation des bénéficiaires, en vue d'une réorientation professionnelle». Concrètement, que manque-t-il à une entreprise pour accueillir un stagiaire? Plutôt que mille outils administratifs, nous pensons qu'il n'y a pas meilleure solution que l'immersion dans une entreprise pour faire découvrir la nouvelle orientation professionnelle souhaitée au bénéficiaire. Nous pensons que cette immersion totale permet à l'entreprise de faire correctement un rapport d'évaluation. Enfin, le Conseil d'Etat annonce qu'il s'adressera à des partenaires économiques afin d'établir une liste des sociétés intéressées à accueillir des stagiaires. Depuis le dépôt de ce postulat en 2008, le Conseil d'Etat n'a-t-il pas eu le temps d'effectuer cette démarche pour informer au mieux les députés du résultat? Nous regrettons que cet effort n'ait pas été fait. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du présent rapport.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Je déclare tout d'abord mes intérêts. Je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, responsable du Service social et de l'Office communal du travail.

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat concernant les stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle. Nous sommes globalement satisfaits de l'éventail des possibilités listées dans ce rapport pour les personnes sans emploi et en situation de réinsertion professionnelle. Les entreprises qui accueillent ces stagiaires méritent d'ailleurs notre reconnaissance et notre soutien. Cependant, le groupe socialiste aurait aimé avoir plus de détails dans ce

rapport sur les conditions de travail et les différentes formations proposées à ces stagiaires.

Sur ces considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction et son élaboration.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je vous remercie pour vos remarques et prises de position.

La Direction de l'économie et de l'emploi a analysé la question en coordination non seulement avec les autorités cantonales en charge de l'assurance invalidité, mais également avec celles qui sont compétentes en matière d'assurance chômage et d'aide sociale. Vous avez pu constater, cela a été relevé tout à l'heure, que le rapport dresse une liste assez complète des mesures de réinsertion professionnelle qui sont organisées dans notre canton, toutes assurances confondues. Vous pourrez constater que l'offre est diverse, dès lors qu'elle s'adresse à des destinataires qui rencontrent des problématiques très spécifiques selon l'assurance par laquelle ils sont pris en charge. Sur cette base, une analyse des besoins résiduels a été effectuée dans l'ensemble des domaines concernés. Il en résulte que les stages de réinsertion professionnelle en entreprises, tels que proposés par les postulants, peuvent différer considérablement des besoins exprimés par les autorités en charge de problématiques liées au chômage, à l'invalidité ou à l'aide sociale. Ces besoins étant encadrés par des normes légales strictes, la proposition exprimée par le postulat se heurte soit à des conditions liées aux prestations prises en charge par les assurances, soit à des contraintes de financement.

Tout d'abord, concernant les besoins en matière d'assurance chômage, il s'avère que l'octroi de stages ne peut être envisagé que si la mesure permet une réinsertion rapide et durable. Cela signifie que la loi impose l'existence d'un poste de travail disponible pour lequel un stage pourra être accordé en vue de l'engagement du bénéficiaire. Cette assurance prend également en charge d'autres types de stages qui visent à octroyer une expérience supplémentaire aux bénéficiaires. Cela suppose néanmoins que ces derniers disposent d'une réelle aptitude au placement sur le marché de l'emploi, ce qui n'est pas le cas des stagiaires concernés par la mesure proposée par les postulants.

Concernant les besoins en matière d'aide sociale et d'invalidité, l'analyse démontre que les stages en entreprises, tels que décrits dans le postulat, ne semblent pas répondre à l'un des besoins essentiels exprimés par les autorités compétentes. Pour être pris en charge par les assurances concernées, les stages en entreprises doivent être combinés avec des mesures d'évaluation et d'orientation, qui ne peuvent être fournis sans un équipement spécifique et l'acquisition de compétences spécialisées permettant l'organisation de stages allant au-delà des simples stages d'essai ou d'accompagnant. M. le Député Wicht a souligné de manière positive les prestations du centre Orif ouvert à Vaulruz. Il s'avère que la quasi-totalité des entreprises fribourgeoises ne disposent pas de pareils outils, ces derniers demeurant d'ailleurs très coûteux dans leur mise en place.

Quel est l'intérêt des entreprises? Le Conseil d'Etat n'exclut pas qu'il y ait chez certains entrepreneurs de notre canton une réelle volonté de s'impliquer dans la réinsertion des personnes en réorientation ou remplacement. Vous avez d'ailleurs pu constater que, chaque année, il y a la remise du prix à la réadaptation dans le cadre de la foire de Fribourg. On y voit les prestations et l'engagement impressionnant de nos entrepreneurs fribourgeois. Il faut relever que les entrepreneurs de notre canton ont une réelle volonté de s'impliquer dans la réinsertion de ces personnes à réorienter ou replacer. Dans le but de soutenir ce remarquable intérêt pour la cause de personnes se trouvant dans des situations difficiles d'un point de vue professionnel, le Gouvernement s'adressera donc à ces principaux partenaires économiques, afin de recenser les entreprises souhaitant soutenir l'effort des autorités, en mettant en place des structures permettant la mise sur pied de nouveaux partenariats dans le domaine de la réinsertion. Un cahier des charges sera donc prochainement établi par les autorités concernées et sera mis à disposition des entreprises intéressées.

Je vais terminer en répondant à M. le Député Mesot. Aujourd'hui, la personne qui était à la base de ce postulat aurait pu trouver plus rapidement une telle place dans le canton même. Nous sommes très contents qu'il y ait un développement de ces offres. J'aimerais vous remercier et vous féliciter pour votre action, votre engagement. Vous montrez comment les entrepreneurs peuvent s'impliquer dans ce contexte.

Avec ces quelques remarques, je vous prie de prendre acte de ce rapport. On pourra vous informer des résultats des contacts que nous aurons avec les entreprises ces prochains mois.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections judiciaires¹

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e président-e du Tribunal de la Gruyère

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blanc: 1; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Camille Perroud Sugnaux*, à Vuadens, avec 72 voix.

M^{me} Semra Kalan a obtenu 20 voix.

Un-e juge de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 98; rentrés: 93; blancs: 2; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Sophie Margueron Gamy*, à La Tour-de-Trême, avec 90 voix.

¹ Préavis pp. 122ss.

Un-e assesseur-e à la Justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 99; rentrés: 90; blancs: 8; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Walter Tramaux*, à Estavayer-le-Lac, par 82 voix.

Un-e assesseur-e à la Justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blancs: 7; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue *M^{me} Claudia Achermann-Meuwly*, à Cressier, avec 86 voix.

Un-e assesseur-e à la Justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 92; rentrés: 89; blancs: 6; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M^{me} Amélie Pilloud*, à Châtel-St-Denis, avec 83 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs***Premier tour***

Bulletins distribués: 93; rentrés: 90; blancs: 6; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix *M.Nicolas Rime*: 42, *M^{me} Elodie Surchat*: 29, *M. Félix Doutaz*: 6. Il y a d'autres voix éparses.

Deuxième tour

Bulletins distribués: 88; rentrés: 81; blanc: 1; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu *M. Nicolas Rime*, à Charmey, avec 43 voix.

M^{me} Elodie Surchat a obtenu 32 voix.

Un-e assesseur (représentant les employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 87; rentrés: 74; blanc: 0; nuls: 2; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élu *M. David-André Brügger*, à Corpataux-Magnedens, avec 72 voix.

- La séance est levée à 17 h 15.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—